

I. AVANT PROPOS

Etabli en fin d'exercice par le président de la Nouvelle-Calédonie, le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires, réelles ou d'ordre, qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes titrées et les dépenses mandatées au cours d'une année.

Dernier acte budgétaire de l'exercice 2019, le compte administratif 2019 permet de constater l'exécution du budget tel qu'il a été voté et de mesurer l'adéquation des résultats obtenus aux objectifs fixés.

LES FAITS MARQUANTS

La stratégie financière de cette mandature s'est très vite inscrite dans la volonté de poursuivre le redressement des comptes de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, dès l'adoption du budget supplémentaire 2019, le gouvernement s'est efforcé de retrouver de la marge de manœuvre pour le futur, répondre à l'exigence de la maîtrise de la dépense publique et la rendre plus efficiente. Il a ainsi réduit les dépenses de fonctionnement par rapport à 2018 et recherché des recettes nouvelles, et ce tout en menant une politique de soutien à l'investissement public stratégique, source d'activité économique non négligeable au regard du ralentissement de l'activité du secteur privé.

En effet, les recettes fiscales attendues dans le cadre de la préparation du budget primitif (BP) 2019 n'ont pas atteint les prévisions attendues et ne permettaient pas en cours d'exercice, à la Nouvelle-Calédonie, de faire face à toutes les dépenses inscrites lors de ce même BP.

Dès lors, le BP a dû être considérablement bouleversé lors du vote du budget supplémentaire (BS) 2019 pour retrouver un budget annuel (BP + BS) cohérent et réaliste. Cette situation peut notamment expliquer la réalisation « atypique », par rapport aux exercices précédents, entre l'exécution constatée dans le cadre du présent compte administratif et les inscriptions budgétaires prévues initialement lors de l'adoption du BP 2019 comme le montre, par mission, la présentation détaillée de l'impact sur les dépenses réelles.

Toutefois, si les perspectives d'amélioration étaient perceptibles en fin d'année, celles-ci seront malheureusement fortement impactées par la pandémie mondiale du CORONAVIRUS-COVID19 dont les effets sur le développement économique seront très coûteux. Cette crise totalement inédite dans sa nature et dans ses conséquences financières va considérablement freiner le redressement des comptes même s'il convient de saluer le rôle amortisseur joué par l'Etat, dans le cadre de la solidarité nationale, qui garantit un prêt de 28,6 MDS de francs pour accompagner les mesures d'aides au tissu économique calédonien votées par le Congrès.

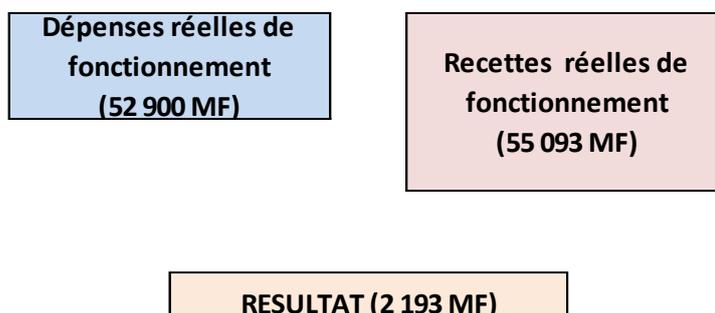
De ce fait, les futures décisions budgétaires de la Nouvelle-Calédonie seront nécessairement impactées par les conséquences financières de cette crise pendant encore plusieurs années. Les efforts à consentir devront perdurer et s'amplifier. Un plan de réformes au niveau de la Nouvelle-Calédonie mais également

des autres collectivités territoriales s'avère indispensable. L'effort devra porter principalement sur la réduction des dépenses de fonctionnement (dont notamment la masse salariale) de la collectivité, de ses établissements publics et de la dépense publique (dépenses fiscale), sur le maintien d'un investissement réaliste et réalisable, sur la mise en place d'outils d'évaluation des politiques publiques et enfin sur une politique d'interventions plus rigoureuse et exigeante.

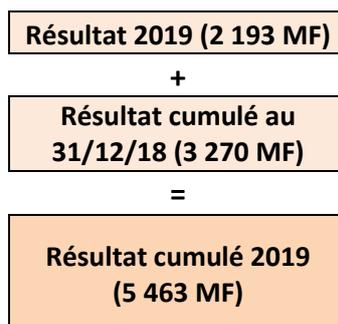
Ainsi, la présente analyse du compte administratif 2019 doit être lue au regard de la crise sanitaire actuelle modifiant les perspectives de redressement des comptes engagé par le gouvernement qui multiplie ses efforts pour ne pas risquer d'être confronté à une crise systémique.

UN RESULTAT DE CLÔTURE 2019 EN AMELIORATION PAR RAPPORT A 2018 MAIS UN RESULTAT DEFINITIF CUMULE NEGATIF

Le résultat de l'exercice 2019 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie enregistre une amélioration significative passant de 174 MF en 2018 à 2,1 MDF. En effet, la réalisation de la dépense publique a été inférieure au recouvrement des recettes sur l'année 2019 en hausse par rapport à 2018 (+ 552 MF) alors même qu'il n'est pas enregistré de recette exceptionnelle provenant des établissements publics PANC et OPT. Ainsi, l'exercice 2019 enregistre plus de recettes (55 MDF) que de dépenses (52,9 MDF) et illustre ainsi l'effort d'optimisation des dépenses entrepris par les directions et services de la Nouvelle-Calédonie. Toutefois ce bon résultat est à relativiser car la situation financière de la Nouvelle-Calédonie reste malgré tout fragile et les finances publiques présentent des facteurs de vulnérabilité.



Ainsi, concernant **le résultat cumulé de la Nouvelle-Calédonie** qui se définit comme le résultat de l'exercice 2019 auquel on ajoute le dernier résultat connu de la NC (au 31 décembre 2018 celui-ci s'élevait à la somme de 3,2 MDF) et qui constitue le fond de roulement (FDR) de la collectivité, c'est-à-dire « **ses réserves** », s'élève à 5,4 MDF en 2019 (3,2 MDF fin 2018 + 2,1 MDF fin 2019).



TOUTEFOIS, en raison de l'absence de réalisation du taux de croissance de 4% pris en compte lors de l'adoption du BP 2019, il a été nécessaire de compenser cette absence de recettes en maîtrisant les dépenses et en opérant un prélèvement dans les réserves de la collectivité. Ainsi, lors de l'exercice budgétaire 2019, il a été nécessaire de prélever, lors du BS 2019, 5,1 MDF afin d'équilibrer les comptes de la collectivité. Ce prélèvement vient donc réduire d'autant le montant du résultat cumulé de la Nouvelle-Calédonie.

Résultat 2019 (2 193 MF)
+
Résultat cumulé au 31/12/18 (3 270 MF)
=
Résultat cumulé 2019 (5 463 MF)
-
Prélèvement sur le résultat cumulé en 2019 (- 5 110 MF)

Ainsi, au 31 décembre 2019, le résultat cumulé de la Nouvelle-Calédonie n'est plus que de 353 MF. Ce fond de roulement ne correspond plus qu'à 3 jours de fonctionnement courant contre 24 en 2018.

Résultat 2019 (2 193 MF)
+
Résultat cumulé au 31/12/18 (3 270 MF)
=
Résultat cumulé 2019 (5 463 MF)
-
Prélèvement sur le résultat cumulé en 2019 (- 5 110 MF)
=
Résultat cumulé 2019 Au 31/12/2019 (353 MF)

De ce fait, la trésorerie de la Nouvelle-Calédonie a subi de très fortes tensions et plus particulièrement en fin d'exercice 2019 passant d'une trésorerie positive (+1.5 MDF) à une trésorerie négative (de - 7 MDF) compte tenu de tous les mandats en attente de paiement.

Ainsi, d'une part, le résultat positif de l'exercice 2019 de la Nouvelle-Calédonie (2,1 MDF) qui aurait dû permettre la reconstitution du fond de roulement de la collectivité, et d'autre part, la quasi-totalité du résultat cumulé de la Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2018 (3,2 MDF), ont servi à équilibrer l'exercice budgétaire 2019 dont la perspective de recettes initialement prévue n'a pu être atteinte.

Pire, le résultat cumulé constaté au 31 décembre 2019 ne couvre pas la totalité des dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre et que l'on appelle **les restes à Réaliser (RAR)**. Ces dépenses dressées par l'ordonnateur dans un état des comptes qui est transmis au comptable afin que celui-ci puisse les prendre en charge et les payer sans délai dès le mois de janvier 2020 présentent un montant total de 540 MF (301 MF en fonctionnement et 239 MF en investissement). Ces RAR devront être financés en priorité par le résultat cumulé 2019 de 353 MF lors de l'adoption du BS 2020.

Résultat 2019 (2 193 MF)
+
Résultat cumulé au 31/12/18 (3 270 MF)
=
Résultat cumulé 2019 (5 463 MF)
-
Prélèvement sur le résultat cumulé en 2019 (- 5 110 MF)
=
Résultat cumulé 2019 (353 MF)
-
RESTES A REALISER A FINANCER AU BS 2020 (540MF)

Ainsi, le résultat définitif cumulé 2019 de la Nouvelle-Calédonie après financement des RAR est négatif et s'élève à la somme de – 187 MF.

Résultat 2019 (2 193 MF)
+
Résultat cumulé au 31/12/18 (3 270 MF)
=
Résultat cumulé 2019 (5 463 MF)
-
Prélèvement sur le résultat cumulé en 2019 (- 5 110 MF)
=
Résultat cumulé 2019 (353 MF)
-
RESTES A REALISER A FINANCER (540MF)
=
Déficit cumulé - 187 MF

Cette situation budgétaire au 31 décembre 2019 montre que la Nouvelle-Calédonie ne dispose plus d'aucune réserve pour l'avenir. Elle va donc devoir, dès le budget supplémentaire 2020, soit diminuer ses dépenses de 187 MF, soit trouver des recettes nouvelles d'un même montant, pour faire face au paiement obligatoire de ses RAR.

UNE SITUATION FINANCIERE QUI RESTE FRAGILE NOTAMMENT AU REGARD DES RATIOS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Alors que la TGC n'a pas atteint, en 2019, le rendement de 51 MDF escomptés ce sont les autres recettes fiscales dont l'IRPP, les droits d'enregistrement et la TOF qui ont permis sur 2019 d'assurer un taux de réalisation des recettes satisfaisant pour la Nouvelle-Calédonie. Cependant, il n'en reste pas moins que Le budget de répartition, dont les recettes financent les collectivités locales (provinces, communes et la part propre de la Nouvelle-Calédonie), a été fortement pénalisé en 2019. Ainsi, malgré le travail effectué lors du BS 2019 qui a permis, en partie, de rééquilibrer le budget de la Nouvelle-Calédonie au regard de l'exécution constatée des recettes/dépenses en cours d'année, les ratios financiers, baromètre de la collectivité, peinent à retrouver un taux satisfaisant, même si certains d'entre eux s'améliorent par rapport à 2018.

Ainsi, le taux de dépenses de personnels par rapport aux recettes réelles de fonctionnement réalisées reste à 41 % contre 36 % préconisé par les bailleurs de fond. La maîtrise de la masse salariale apparaît donc absolument essentielle à la Nouvelle-Calédonie afin de retrouver de la capacité d'autofinancement et dégager des marges de manœuvres pour permettre le financement des investissements sans recourir de manière excessive à l'emprunt.

De même, **le fond de roulement** de la Nouvelle-Calédonie, qui constitue les réserves (ou l'épargne) de la collectivité, est inférieur à 10 jours et passe de 3,2 MDF fin 2018 à 353 MF fin 2019. Il correspond à la trésorerie future une fois que les restes à payer auront été décaissés et les restes à recouvrer encaissés par le comptable public. Une telle diminution s'explique par la ponction des réserves, ces dernières années, nécessaires au financement des dépenses publiques de quelque nature qu'elles soient. Cette baisse induit les fortes tensions de trésorerie très prégnantes et la nécessité pour la Nouvelle-Calédonie, pour la 1^{ère} fois de son histoire, de contracter, en 2019, une ligne de trésorerie de 5 MDF CFP afin de ne pas mettre en péril les finances des provinces et des communes en particulier.

En revanche, le taux d'épargne brute (différence entre les recettes réelles récurrentes de fonctionnement et dépenses réelles récurrentes de la même section y compris les intérêts de la dette) est en légère augmentation (6 % contre 5 % en 2018). Elle est aussi appelée autofinancement ou CAF (capacité d'autofinancement).

De même, **la Nouvelle-Calédonie améliore sa capacité de désendettement** puisqu'il faut désormais 16 années contre 19 en 2018 pour rembourser la dette. Le niveau d'endettement propre atteint 92 % contre 91 % en 2018, le seuil prudentiel toléré par les bailleurs de fonds et notamment l'Agence Française de Développement (AFD), principal bailleur de fonds, dont le taux prudentiel est de 90 %. Celui de la dette consolidé s'améliore passant de 144 % en 2018 en 137 % en 2019.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie **sera contrainte de fortement limiter son recours à l'emprunt** dans les prochaines années pour financer ses investissements. En effet, au regard de ses ratios, la Nouvelle-Calédonie n'apparaît plus en mesure de recourir à l'emprunt et seul l'engagement fort de réaliser et mener à son terme des réformes structurelles afin d'infléchir la croissance de la dépense publique (tout en préservant un investissement réaliste et réalisable) permettra à la Nouvelle-Calédonie de pouvoir, de nouveau, emprunter.

<u>Ratios financiers</u>	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>		<u>Références</u>
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	5%	6%		> 15%
Dépenses de personnel/RRF	41%	41%		< 36%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	91,3%	92,5%		< 90%
Capacité de désendettement (dette/EB) en années	19,2	15,7		7 années
FR au 31/12 en jours de dépenses totales	24	3		30 à 60 jrs
Ratio d'endettement consolidé	144%	137%		150%

DES RECETTES FISCALES QUI STAGNENT DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE

Dans leur ensemble et toutes opérations confondues (réelles et ordre), les recettes fiscales du budget de répartition et de reversement se sont élevées en 2019 à 194,6 MDF contre 192,3 MDF en 2018. Elles progressent donc légèrement de 2,3 MDF mais pas de manière proportionnelle.

Ainsi, le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie affiche en 2019 un montant de recettes de 67 MDF contre 77,2 MDF en 2018 soit une baisse de 10,2 MDF. Les recettes se composent des centimes additionnels, des fonds de concours et des taxes affectées. La baisse s'explique essentiellement par le faible rendement de la TGC qui n'est pas celui escompté (59 MDF en 2018 contre 49,3 MDF en 2019). Les centimes additionnels subissent une perte de 806 MF par rapport à 2018. Ils étaient de 16,5 MDF en 2018 contre 15,7 MDF en 2019.

Alors que le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie affiche une hausse de ses recettes de 12,5 MDF (+11%) puisque 127,6 MDF ont été réalisés en 2019 contre 115 MDF en 2018. Les recettes du budget de répartition se composent des recettes fiscales du territoire dont l'assiette est répartie entre la Nouvelle-Calédonie (budget propre – 27,75%), les provinces (51,5 % +4%) et les communes (16% +0,75%). Ce sont essentiellement les impôts directs (IRPP, IRVM, IS 30 % et 35%, etc...) et indirects (droits de douane, TGC, droits de licence, droits d'enregistrement, TSS métallurgie, etc...).

Enfin, le budget propre de la Nouvelle-Calédonie enregistre une légère hausse de ses recettes globales de 553 MF en 2019 par rapport à 2018. En effet, suite à l'ajustement des prévisions de recettes à la réalité constatée lors du BS 2019, le gouvernement a engagé démarches afin de trouver de nouvelles recettes notamment au travers des contrats de développement et des fonds européens et ainsi amortir en partie, l'absence de recettes fiscales. Ce travail a permis d'inscrire budgétairement un montant de recettes plus réaliste et d'afficher au CA 2019 un taux de réalisation très satisfaisant.

Pour autant et comme rappelé supra, la situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie en 2019 n'a pu être « sauvée » que grâce au prélèvement important opéré sur les réserves de la Nouvelle-Calédonie la même année (5,1 MDF contre 1,2 MDF en 2018). Ce prélèvement a également permis à la collectivité de maintenir sa politique d'investissement à un niveau satisfaisant.

Les recettes réelles du budget propre de la Nouvelle-Calédonie s'établissent ainsi :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	Budget 2019 (BP+BS+DM)	Réalisé 2019	Réalisé 2018
M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	-	-	-	-
M03- Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	191 884 664	125 059 664	101 867 093	362 077 554
M04- Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques	522 474 033	178 800 000	101 724 000	-
M05 - Coordination et développement des transports	181 500 000	390 000 000	189 828 181	111 479 261
M06 - Santé	100 283 441	100 283 441	56 761 147	457 677 963
M07 - Solidarités	54 485 000	54 485 000	-	79 258 646
M08 - Jeunesse et sports	25 000 000	25 000 000	557 009	25 000 000
M09 - Culture, condition féminine et citoyenneté	60 000 000	60 000 000	-	3 825 000
M10 - Affaires coutumières	68 000 000	8 000 000	-	68 000 000
M11 - Enseignement	14 000 000	14 000 000	8 718 482	170 803
M12 - Formation professionnelle	-	-	27 238 096	-
M13 - Economie et emploi	83 000 000	146 000 000	148 800 000	54 500 000
M14 - Gestion des finances publiques	800 000 000	141 628 000	-	-
M15 - Mouvements financiers	4 560 000 000	8 767 695 482	8 740 912 301	4 049 472 117
Total général	6 660 627 138	10 010 951 587	9 376 406 309	5 211 461 344

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Budget 2019 (BP+BS+DM)	Réalisé 2019	Réalisé 2018
M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	30 995 083 692	29 122 854 963	27 650 493 969	28 566 298 626
M02 - Pouvoirs publics et institutions	202 855 000	202 855 000	284 814 972	106 448 711
M03- Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	999 895 000	986 667 000	985 496 790	803 667 959
M04- Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques	383 600 000	367 645 202	324 910 859	352 621 170
M05 - Coordination et développement des transports	315 386 356	293 481 592	280 758 963	315 800 391
M06 - Santé	92 250 000	91 286 726	89 559 105	180 158 502
M07 - Solidarités	69 503 043	207 391 550	191 248 754	40 095 526
M08 - Jeunesse et sports	85 530 000	77 715 550	345 653	34 000 000
M09 - Culture, condition féminine et citoyenneté	5 600 000	5 600 000	7 079 361	5 804 876
M10 - Affaires coutumières	-	-	70 000	2 042 748
M11 - Enseignement	104 975 000	178 125 358	105 020 715	104 975 000
M12 - Formation professionnelle	230 000 000	175 000 000	214 317 964	192 707 149
M13 - Economie et emploi	974 128 671	983 484 002	1 324 620 995	919 248 726
M14 - Gestion des finances publiques	8 140 000 000	8 282 475 626	8 536 501 051	7 598 778 203
M15 - Mouvements financiers	597 300 000	647 748 558	680 729 561	5 272 808 890
Total général	43 196 106 762	41 622 331 127	40 675 968 712	44 495 474 377

DES DEPENSES CONTENUES A UN NIVEAU REALISTE ET REALISABLE (BUDGET PROPRE)

L'exécution des dépenses 2019 de la Nouvelle-Calédonie, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement présente un taux de réalisation de 80 % (92 % en fonctionnement et 53 % en investissement) par rapport aux prévisions budgétaires 2019 (BP,BS et DM), ce qui dans le contexte actuel que traverse la Nouvelle-Calédonie, illustre l'implication de la Nouvelle-Calédonie à maintenir un investissement « public » conséquent pour l'économie du territoire.

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement contenues par rapport aux prévisions budgétaires initiales restent en très légère augmentation par rapport à 2018 (+63,2 MF). La masse salariale, poste de dépense le plus important, affiche une hausse de 2% (+330 MF) par rapport à 2018 qui s'explique par l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et la réintégration, dans les directions, de personnels mis à disposition lors de la fusion d'établissements publics (CDP, IDCNC, EFPA, EMM) en 2019. En revanche, il doit être souligné un effort particulier dans la baisse des coûts propres de fonctionnement des services de la Nouvelle-Calédonie, réduits de 4% par rapport à 2018 sans pour autant impacter la qualité du service rendu. Une meilleure politique d'achat et une mutualisation des services financiers dont la création d'un centre de service partagé à la direction des finances expliquent en partie cette rationalisation des dépenses.

Cette maîtrise des dépenses a également permis de maintenir le niveau d'intervention de la Nouvelle-Calédonie auprès de ses établissements publics et des différentes structures publiques, parapubliques et associatives assurant, pour la plus part d'entre elles, une mission de service public.

En section d'investissement :

Parallèlement, la capacité d'investissement de la Nouvelle-Calédonie s'est maintenue à un niveau important malgré la situation financière contrainte de la Nouvelle-Calédonie (11,8 MDF en 2019 contre 13,3 MDF en 2018). On peut ainsi noter que l'année 2019 est marquée par le démarrage du chantier de rénovation du musée territorial qui devrait être livré d'ici deux ans, la fin de la rénovation du partie du CHT pour y installer plusieurs services de la Nouvelle-Calédonie et enfin le déménagement de deux directions dans les locaux du PLEXUS. Les infrastructures routières, maritimes et aériennes ont enregistré une dépense, d'un peu plus de 3,04 MDF, quasiment maintenue à l'identique de 2018 (3,6 MDF) se réservant la part la plus importante du budget d'investissement.

Les dépenses réelles du budget propre de la Nouvelle-Calédonie s'établissent ainsi :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	Budget 2019 (BP+BS+DM)	Réalisé 2019	Réalisé 2018
M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	-	78 344 796	61 275 837	202 439 832
M02 - Pouvoirs publics et institutions	180 585 000	147 444 298	100 084 760	250 672 419
M03- Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	1 861 805 080	1 837 950 768	1 694 248 370	1 078 118 515
M04- Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques	979 519 500	864 801 927	820 403 726	958 209 029
M05 - Coordination et développement des transports	3 489 212 114	3 073 324 571	3 031 151 790	3 620 956 314
M06 - Santé	135 702 893	7 621 299	6 570 419	273 330 652
M07 - Solidarités	255 382 000	178 873 251	173 668 184	95 787 338
M08 - Jeunesse et sports	140 090 450	44 252 488	43 719 531	20 295 638
M09 - Culture, condition féminine et citoyenneté	341 230 000	246 097 915	240 331 794	271 736 286
M10 - Affaires coutumières	91 515 000	154 251 501	143 853 966	33 967 878
M11 - Enseignement	1 118 765 819	869 578 110	839 660 290	1 571 813 559
M12 - Formation professionnelle	136 197 000	57 165 823	16 027 900	103 416 185
M13 - Economie et emploi	234 705 000	268 364 087	185 079 339	382 759 643
M14 - Gestion des finances publiques	25 920 000	23 209 356	23 056 983	96 020 052
M15 - Mouvements financiers	2 572 000 000	2 616 665 322	2 508 974 557	2 300 473 513
Total général	11 562 629 856	10 467 945 512	9 888 107 446	11 259 996 853

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Budget 2019 (BP+BS+DM)	Réalisé 2019	Réalisé 2018
M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	8 000 000	8 000 000	8 000 000	12 014 371
M02 - Pouvoirs publics et institutions	3 007 013 240	2 946 580 824	2 552 864 119	2 560 230 965
M03- Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	17 528 298 477	17 110 585 207	16 919 768 077	16 721 677 857
M04- Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques	1 116 664 345	1 256 059 985	1 221 544 581	1 120 704 526
M05 - Coordination et développement des transports	1 133 198 846	1 102 263 150	1 033 415 766	1 679 872 076
M06 - Santé	688 605 628	1 359 139 333	1 311 480 942	829 250 674
M07 - Solidarités	1 827 853 043	2 387 177 064	2 313 242 513	1 785 845 082
M08 - Jeunesse et sports	843 488 027	847 470 187	828 924 450	663 427 200
M09 - Culture, condition féminine et citoyenneté	1 392 819 010	1 421 220 933	1 408 494 779	1 386 633 226
M10 - Affaires coutumières	62 585 018	69 462 061	61 504 074	60 474 601
M11 - Enseignement	4 302 536 680	4 266 302 611	4 221 915 324	4 365 692 125
M12 - Formation professionnelle	2 034 111 947	2 071 694 632	2 020 328 368	2 054 858 767
M13 - Economie et emploi	3 168 446 534	2 993 981 234	2 844 349 663	3 333 492 260
M14 - Gestion des finances publiques	270 233 249	249 617 684	194 828 630	277 123 508
M15 - Mouvements financiers	910 250 000	1 031 156 259	927 357 303	953 506 129
Total général	38 294 104 044	39 120 711 164	37 868 018 589	37 804 803 367

Ainsi et compte tenu de ce qui précède, la réalisation des 3 budgets 2019, toutes opérations confondues (réelles et ordre), en comparaison avec la réalisation de l'exercice 2018 se présente ainsi :

	BP 2019	Budget 2019 (BP+BS+DM)	Réalisé 2019	Réalisé 2018
BUDGET PROPRE				
Fonctionnement				
Recettes	43 546 106 762	44 507 869 786	41 035 604 679	44 756 426 508
Dépenses	43 546 106 762	44 507 869 786	41 114 860 252	41 020 243 266
Investissement				
Recettes	16 497 296 527	22 247 826 880	14 057 245 995	9 783 642 928
Dépenses	16 497 296 527	22 247 826 880	11 785 408 757	13 345 792 535
BUDGET DE REVERSEMENT				
Fonctionnement				
Recettes	66 719 491 410	75 841 563 393	67 014 348 904	77 237 593 007
Dépenses	66 719 491 410	75 841 563 393	68 895 355 851	75 084 430 232
BUDGET DE REPARTITION				
Fonctionnement				
Recettes	133 748 964 178	133 208 260 764	127 634 624 721	115 091 744 405
Dépenses	133 748 964 178	133 208 260 764	122 701 519 527	118 189 076 798

L'EXECUTION BUDGETAIRE 2019 PAR MISSIONS BUDGETAIRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Pour information, un tableau synthétique du budget de chaque mission est présenté à l'issue de chaque présentation de la mission. Il convient de préciser qu'il s'agit uniquement d'opérations réelles constitutives d'un mouvement de fonds ; les opérations d'ordre, si elles sont intégrées dans le rapport détaillé de chacune des missions, relèvent d'écritures comptables d'équilibre sans mouvement de fonds. C'est ce qui explique les différences de données entre les tableaux présentés dans l'introduction et dans le corps même du rapport reprenant l'ensemble des opérations d'ordre et réelles.

En matière de Relations financières avec les collectivités locales (mission M01) les pouvoirs publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie (mission M02)

La mission 01 regroupe les crédits de financement règlementaire des collectivités territoriales et de soutien financier exceptionnel aux collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

La mission 02 regroupe les moyens de fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie et garantit l'appui à leurs membres pour la mise en œuvre des politiques publiques à travers l'action des directions de la Nouvelle-Calédonie et les moyens mis à leur disposition.

Concernant les relations financières avec les collectivités locales (M01) :

Il est important de rappeler que le budget de la Nouvelle-Calédonie est un budget de répartition dans le sens où la Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités de la Nouvelle-Calédonie. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représente 55% pour les provinces et 16,75 % pour les communes après avis ou décision des comités de gestion du fonds intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement du budget propre de la Nouvelle-Calédonie sont composées à 70 % de recettes issues de l'assiette de répartition. Enfin, il convient de noter que la Nouvelle-Calédonie supporte seule depuis plusieurs années, le poids de l'effet cliquet des communes (1,35 milliards de francs en 2019).

Compte tenu du ralentissement économique qui frappe la Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années et malgré le léger redressement constaté en fin d'année, la part de l'assiette de la fiscalité enregistrée au budget de répartition est en baisse de 3 % par rapport à 2018 soit un montant de 27,6 MDF contre 28,5 MDF en 2018.

Concernant les pouvoirs publics et institutions de la NC (M02) :

En fonctionnement, les prévisions budgétaires du BP 2019 n'étant pas au rendez-vous, le budget supplémentaire a dû réduire les dépenses de fonctionnement de 27 MF du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Pour l'essentiel des dépenses, la masse salariale affiche une dépense de 844 MF (contre 821 MF en 2018), les indemnités, frais et formation des élus (679,5 MF en 2019 contre 665 MF en 2018 soit 2% d'augmentation) et le fonctionnement courant des services enregistre une baisse de 26,7 MF portant la dépense à 767 MF contre 793,7 MF en 2018.

En revanche le montant des recettes 2019 liées au PTSPD (Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), enregistre une recette (269 MF) supérieure de 166 MF par rapport à 2018 (102 MF) ce qui illustre l'activité importante de tous les partenaires de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat en matière de prévention de la délinquance sur l'année 2019.

En investissement, on note une légère diminution des dépenses constatées par rapport à 2018 en raison notamment du réajustement opéré lors de l'adoption du BS 2019. Pour autant, en 2019 les opérations suivantes ont pu être réalisées (141 MF) :

- la fin du plan d'aide aux communes PULSE en 2019 permettant la réalisation des projets sélectionnés dont l'aide versée en 2018 était de 108 MF contre 14 MF en 2019 ;
- une aide aux communes de 28 MF suite aux dégâts causés par le cyclone OMA ;
- Les dépenses d'investissement en 2019 du congrès de 80 MF concerne son parc équipement (61,8 MF) et immobilier (18,4 MF) contre 190 MF en 2018 ce qui explique la baisse significative des dépenses d'investissement. En effet, les travaux d'aménagement du bâtiment principal du congrès et de l'immeuble le Phare achevés en 2018 expliquent une part importante de la baisse des dépenses entre 2018 et 2019 (-171 MF du parc immobilier).

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics					
RECETTES	29 122 854 963	27 650 493 969	94,94%	28 566 298 626	98,15%
Fonctionnement	29 122 854 963	27 650 493 969	94,94%	28 566 298 626	98,15%
Investissement	-	-		-	
DEPENSES	86 344 796	69 275 837	80,23%	214 454 203	73,61%
Fonctionnement	8 000 000	8 000 000	100,00%	12 014 371	77,93%
Investissement	78 344 796	61 275 837	78,21%	202 439 832	73,37%
M02 - Pouvoirs publics et institutions					
RECETTES	202 855 000	284 814 972	140,40%	106 448 711	106,45%
Fonctionnement	202 855 000	284 814 972	140,40%	106 448 711	106,45%
Investissement	-	-		-	
DEPENSES	3 094 025 122	2 652 948 879	85,74%	2 810 903 384	83,58%
Fonctionnement	2 946 580 824	2 552 864 119	86,64%	2 560 230 965	83,27%
Investissement	147 444 298	100 084 760	67,88%	250 672 419	86,91%

[En matière de coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens \(Mission M03\)](#)

Cette mission regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

a) En matière de réalisation des recettes :

La Nouvelle-Calédonie met à disposition du personnel au sein de ses établissements publics et plus particulièrement auprès de la CCI pour la gestion de la sécurité aérienne en particulier mais aussi pour le nouveau GIEP de formation des adultes. Les organismes remboursent les salaires représentant une recette de 495 MF légèrement supérieure à 2018 (374 MF).

De même, les moyens informatiques (logiciels THIAREE et SURFI) mis à disposition de ces structures sont facturés aux bénéficiaires (234,8 MF en 2019) mais enregistrent une baisse de 4 % par rapport au CA 2018 (244 MF). La disparition de plusieurs établissements (EFPA/EMM/IDCNC en GIEP et ERPA/APICAN en Agence rurale) regroupés en un seul établissement explique cette baisse. En revanche, la fusion a permis de réaliser des économies de gestion en fonctionnement non négligeables.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Une augmentation de 5 % des dépenses de fonctionnement est enregistrée sur cette mission par rapport à 2018. Elle s'explique essentiellement par la hausse de la masse salariale et l'impact de l'augmentation

de l'indice statutaire des fonctionnaires en début d'exercice atténué toutefois par l'effort réalisé par la politique de non remplacement systématique du personnel absent. De même, la décision, en 2018, d'assurer plus largement les biens de la collectivité, véhicules notamment, participent à l'augmentation des dépenses (+13 MF) sur la totalité de l'année 2019. De même l'entretien des bâtiments et la mise en sécurité de certains sites (+ 15 MF) expliquent la hausse constatée. Enfin, le projet TIGA d'innovation portant de grandes ambitions enregistre une dépense de 19 MF alors qu'en 2018 aucune dépense n'était réalisée.

Les dépenses d'investissement enregistrent quant à elles, une hausse de 57 % (+ 616 MF) par rapport à l'exercice 2018. Il s'agit principalement d'une « nouvelle vague » de renouvellement d'acquisitions de biens de la collectivité (véhicules, équipements informatiques,...) mais aussi de travaux de gros entretiens des bâtiments, propriété de la Nouvelle-Calédonie, ce qui inclut les bâtiments hébergeant certains établissements publics de la Nouvelle-Calédonie. L'année 2019 est également marquée par le déménagement des directions du travail (DTE) et de la formation continue (DFPC) au sein d'un même immeuble : le « PLEXUS » à Ducos. Même si des économies substantielles sont attendues (les surfaces ne seront plus louées car propriété de la Nouvelle-Calédonie) l'aménagement réalisé en 2019 enregistre une dépense de 212 MF supplémentaires. Il en est de même de la finalisation de l'aménagement de l'ancien site du CTH pour y accueillir principalement la DASS pour un coût supplémentaire de 26 MF. Enfin, des travaux ont été nécessaires pour l'aménagement de l'IFMNC (40 MF) afin d'accueillir le service de la documentation du Centre de Documentation Pédagogique (CDP) à la suite de sa disparition.

Les travaux des collèges de la Nouvelle-Calédonie se sont poursuivis en 2019 et on notera plus particulièrement les travaux de la cuisine centrale du collège Pedro ATTITI pour un montant de presque 300 MF en 2019, de l'internat (81 MF), les classes de BTS ERA (60 MF).

Enfin, le projet de modernisation du système d'information douanier a commencé en 2019 et une première dépense de 115 MF est enregistrée.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M03 - Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens					
RECETTES	1 111 726 664	1 087 363 883	97,81%	1 165 745 513	110,33%
Fonctionnement	986 667 000	985 496 790	99,88%	803 667 959	119,41%
Investissement	125 059 664	101 867 093	81,45%	362 077 554	94,41%
DEPENSES	18 948 535 975	18 614 016 447	98,23%	17 799 796 372	95,41%
Fonctionnement	17 110 585 207	16 919 768 077	98,88%	16 721 677 857	96,63%
Investissement	1 837 950 768	1 694 248 370	92,18%	1 078 118 515	79,81%

[En matière d'économie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention et gestion des risques \(mission M04\)](#)

La mission 04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques.

a) En matière de réalisation des recettes :

L'exercice 2019 enregistre un fort taux de réalisation des recettes globales par rapport à 2018 passant de 52,6 % à 78 % en 2019 soit une augmentation de 74 MF. Une nouvelle recette réelle d'investissement en raison essentiellement de la participation de l'Etat au démarrage de l'étude de la Centrale C (101 MF). En revanche, les recettes de fonctionnement baissent de 8 % (- 27 MF) par rapport à 2018.

La diminution des participations de l'Etat (-30 MF) en matière de prévention et gestion des risques, de celles de l'agence rurale pour l'entretien des cours d'eau (-14 MF) et de certaines actions de prévention (-17 MF) expliquent notamment cette baisse globale par rapport à 2018. Cette diminution est toutefois atténuée par l'augmentation de la tarification des prestations assurées par les directions notamment les analyses (+ 25 MF) et redevances diverses des services assurés par la Nouvelle-Calédonie.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Les dépenses de fonctionnement de ce secteur enregistrent une hausse de de 9 % par rapport à 2018. Bien qu'un effort a été fait dans la réduction de l'acquisition de petit matériels et fournitures, de prestations de services diverses, des missions et déplacements etc..., ce sont les charges à caractère général qui augmentent de 90 MF en 2019. Des études, enquêtes et audits supplémentaires en matière de prévention et gestion des risques ont été réalisés et l'entretien des radars météo sur l'année 2019 ont entraîné une augmentation de 66 MF par rapport à 2018. Les interventions en matière de prévention des risques enregistrent une dépense de 711, 3 MF contre 624,8 MF en 2018 qui s'explique par une saison des feux 2018-2019 particulièrement intense notamment par l'utilisation des hélicoptères bombardiers d'eau. Il est noté cependant un effort de baisse de plus de 11 MF de la charge de personnel (128,4 MF en 2019 contre 139,8 MF en 2018).

Les subventions diverses versées sont en légère augmentation (+ 13 MF) notamment pour financer les études de SCALAIR, l'analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Les dépenses d'investissement enregistrent, quant à elles, une baisse de près de 15 % par rapport à 2018 et concernent principalement la poursuite de la construction du plateau technique du centre de formation de Païta pour un coût de 106 MF en 2019 et l'achèvement des travaux du nouveau laboratoire du SIVAP dont la livraison au service s'est concrétisée en 2019.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M04 - Economie verte, aménagement urbanisme, environnement, prévention et gestion des risques					
RECETTES	546 445 202	426 634 859	78,07%	352 621 170	52,67%
Fonctionnement	367 645 202	324 910 859	88,38%	352 621 170	102,58%
Investissement	178 800 000	101 724 000	56,89%	-	0,00%
DEPENSES	2 120 861 912	2 041 948 307	96,28%	2 078 913 555	70,90%
Fonctionnement	1 256 059 985	1 221 544 581	97,25%	1 120 704 526	89,23%
Investissement	864 801 927	820 403 726	94,87%	958 209 029	57,16%

En matière de coordination et développement des transports (mission M05)

La mission 05 regroupe les programmes en matière de contrôle et d'exploitation aériens, le développement du transport aérien, les infrastructures et sécurité routières et enfin le transport et activités maritimes.

Le schéma d'aménagement et de développement NC2025 constitue l'ensemble de l'action gouvernementale pour favoriser un développement cohérent et coordonné entre les différentes collectivités calédoniennes.

a) En matière de réalisation des recettes :

Dans le secteur des infrastructures aériennes, l'aménagement de l'aérodrome de Magenta, opération inscrite dans le contrat de développement 2017-2022 « mise aux normes aérodrome de Magenta » d'un coût total de 1 415 MF pour lequel l'Etat participe à hauteur de 424,5 MF de l'Etat (30 %), se poursuit avec une recette de l'Etat de 116 MF en 2019 alors qu'aucune recette n'était constatée en 2018. D'autres participations (11,9 MF) aux travaux de la RP 14 proche de l'aérodrome de Magenta (Ville de Nouméa, EEC et OPT) sont également comptabilisées.

Des recettes de fonctionnement relatives au développement des transports sont en légère baisse mais certaines d'entre elles sont supérieures à la réalisation de 2018. Il en est ainsi des droits et redevances aéroportuaires pour la régulation économique du transport aérien et continuité territoriale (+ 8 MF) ainsi que les redevances des visites techniques des véhicules (+ 4MF).

b) En matière d'exécution des dépenses :

Le versement de la subvention à l'ADANC pour soutenir la ligne de Melbourne prend fin en 2019. Il convient de souligner qu'en 2018 le versement représentait deux années de subvention puisqu'en 2017 rien n'avait été versé. Les subventions à l'ADANC pour le financement des lignes du Nord et des Iles sont maintenant financées par affectation de la TGC à l'ADANC ce qui explique qu'aucune dépense n'est enregistrée sur le budget propre de la Nouvelle-Calédonie en 2019.

En matière d'investissement les plus fortes variations concernent les infrastructures aériennes ; elles affichent de fortes dépenses en matière de régulation économique du transport aérien et de la continuité territoriale (768,7 MF en 2019 contre 313,3 MF en 2018). En matière d'infrastructures routières les travaux d'entretien et d'aménagement des routes enregistrent une dépense de 1,456 MDF en forte baisse par rapport à 2018 (2,763 MDF). En revanche les dépenses relatives à la sécurité des véhicules de 63,4 MF augmentent de 50 MF par rapport à 2018 ; les actions sur le réseau interprovincial pour 65,5 MF sont aussi en hausse de 38 MF par rapport à 2018. La réalisation des dépenses d'investissement reste proche des prévisions budgétaires 2019.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M05 - Coordination et développement des transports					
RECETTES	683 481 592	470 587 144	68,85%	427 279 652	111,27%
Fonctionnement	293 481 592	280 758 963	95,66%	315 800 391	106,04%
Investissement	390 000 000	189 828 181	48,67%	111 479 261	129,36%
DEPENSES	4 175 587 721	4 064 567 556	97,34%	5 300 828 390	95,52%
Fonctionnement	1 102 263 150	1 033 415 766	93,75%	1 679 872 076	97,88%
Investissement	3 073 324 571	3 031 151 790	98,63%	3 620 956 314	94,46%

En matière de Santé (mission M06)

La Nouvelle-Calédonie, compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge. Elle mène une politique de prévention sanitaire et de santé environnementale.

a) En matière de réalisation des recettes :

Les participations à la construction des 2 hôpitaux territoriaux (Médipôle et CHN) ayant été intégralement versées en 2018 (350 MF), les recettes sont réduites et représentent seulement un montant 2019 de 56 MF.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Une subvention exceptionnelle de 700 MF a été décidée au BS 2019, au bénéfice de l'ASSNC afin qu'elle puisse soutenir le RUAMM compte tenu du déséquilibre des comptes sociaux et par voie de conséquence les trésoreries des établissements hospitaliers.

Le déficit structurel du Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (RUAMM) est une préoccupation constante et pour préserver le fonctionnement de notre système de santé. Le plan « Do Kamo, Etre épanoui ! », voté en décembre 2018 est mis en œuvre dès janvier 2019.

C'est ainsi qu'en 2019, pour faire face à l'urgence de la situation des comptes sociaux, un comité de pilotage et de concertation a été chargé de planifier la réforme et a donc été élargi à l'équilibre des comptes sociaux. En décembre 2019, un plan global de réforme, porté par le président du gouvernement et le membre du gouvernement en charge de la santé, a été adopté au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Ce plan s'articulera autour de trois piliers :

- L'apurement de la dette du RUAMM à travers une demande d'emprunt auprès de l'AFD d'un montant estimé à 30 MDF intégrant la dette ainsi que le déficit encore attendu à court terme (2021).
- La mise en place de mesures urgentes applicables en 2020 telles que la baisse du taux directeur des dépenses hospitalières. De nouvelles taxes sont envisagées notamment en matière de prévention telle la TAT4S sur les produits sucrés ;
- la création de l'AIR (Autorité Indépendante de Régulation) et l'instauration de l'OCEAM, réformes de fond attendue en termes de gouvernance, de pilotage et de régulation. Parallèlement, le congrès devrait voter le principe de l'orientation calédonienne de l'évolution des dépenses de santé et de l'assurance maladie (OCEAM). Une nouvelle fois les inspecteurs de l'IGAS seront invités à formuler des propositions de restructuration et de mesures de maîtrise de santé concrètes.

Par ailleurs, la subvention à l'IFPSS est réduite pour participer à l'optimisation de la dépense publique au même titre que tous les autres établissements publics de la Nouvelle-Calédonie hors mis dans le secteur culturel en difficulté.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M06 - Santé					
RECETTES	541 570 167	286 450 500	52,89%	811 634 034	79,75%
Fonctionnement	441 286 726	229 689 353	52,05%	353 956 071	66,50%
Investissement	100 283 441	56 761 147	56,60%	457 677 963	94,28%
DEPENSES	1 716 760 632	1 491 848 930	86,90%	1 258 647 203	73,26%
Fonctionnement	1 709 139 333	1 485 278 511	86,90%	985 316 551	77,25%
Investissement	7 621 299	6 570 419	86,21%	273 330 652	61,77%

En matière de Solidarités (mission M07)

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre réglementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à l'objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

a) En matière de réalisation des recettes :

Le recouvrement des dépenses d'aide sociale constitue l'essentiel des ressources de cette mission. L'ASSNC participe également au financement de l'aide des repas fournis aux personnes âgées et la Nouvelle-Calédonie reçoit une subvention de 38 MF légèrement inférieure à la prévision.

La lutte contre la violence faites aux femmes fait l'objet d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre du contrat de développement 2018-2021 (106 MF) notamment pour la prise en charge du fonctionnement du centre d'accueil en urgence des victimes d'agression (CAUVA) pour leur venir en aide sur le plan médical, juridique, psychologique...). En 2019 un premier versement de 17 MF est enregistré. Une campagne ambitieuse de communication a été réalisée sur tout le territoire.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Les dépenses de santé et sociales représentent de loin un effort important de la Nouvelle-Calédonie de plus de 2,4 MDF en forte augmentation par rapport à 2018 (1,8 MDF). Ce sont les interventions qui enregistrent une hausse de 163 MF par rapport à 2018 (677,8 MF) contre 841 MF en 2019. La mise en œuvre des actions sociales de la Nouvelle-Calédonie L'essentiel de ces dépenses relève de la protection sociale (825,7 MF contre 657, 7 en 2018), mais aussi la mise en œuvre des actions sociales (715,7 MF en 2019 contre 546,7 MF en 2018) à travers les subventions aux associations et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie et le financement de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (1,4 MDF en 2019 contre 1 MDF en 2018).

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M07 - Solidarités					
RECETTES	261 876 550	191 248 754	73,03%	119 354 172	86,02%
Fonctionnement	207 391 550	191 248 754	92,22%	40 095 526	59,93%
Investissement	54 485 000	-	0,00%	79 258 646	110,32%
DEPENSES	2 566 050 315	2 486 910 697	96,92%	1 881 632 420	95,29%
Fonctionnement	2 387 177 064	2 313 242 513	96,90%	1 785 845 082	95,67%
Investissement	178 873 251	173 668 184	97,09%	95 787 338	88,80%

En matière de Jeunesse et sports (mission M08)

Le plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse, issu des derniers états généraux a été adopté le 20 février 2019 par le Congrès ; il demeure le cadre explicite de l'action publique de la Nouvelle-Calédonie en faveur des jeunes. Au programme, il développe quatre axes pour améliorer la gouvernance du sport, développer l'activité physique en faveur de la de cohésion sociale, de la santé et du développement territorial, et accompagner l'accès au sport de haut niveau.

a) En matière de réalisation des recettes :

L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie a prévu de financer les actions en faveur du PTSPD en un seul versement enregistré à la mission 02 ; c'est ce qui explique le taux de réalisation particulièrement bas des recettes dans cette mission, alors même que les actions ont bien été menées par les directions de la Nouvelle-Calédonie.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Sur ce dernier point, l'évènement majeur 2019 a été les XVIe jeux du Pacifique 2019 qui ont vu la consécration de l'équipe des Cagous ; elle a gagné 183 médailles et a remporté les XVIe Jeux du Pacifique d'Apia aux SAMOA du 7 au 20 juillet 2019. Le soutien de la Nouvelle-Calédonie pour favoriser l'organisation et promouvoir les jeux a été de 120 MF CFP au profit du CTOS.

En matière d'investissement, c'est la rénovation du vélodrome de Magenta qui a débuté en 2019 ; l'étude a démarré pour une première phase de 30 MF. Le programme de travaux et acquisitions diverses se poursuit sur les autres infrastructures sportives En 2019 la dotation consacrée à ces dépenses s'est élevée à un peu plus de 11 MF CFP.

Sur le plan du PTSPD (Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le recrutement d'éducateurs représente le plus fort soutien du gouvernement. L'augmentation des crédits de fonctionnement consacrés ont augmenté (53 MF contre 21 MF en 2018) pour favoriser la prévention des actes d'incivilité, et accompagner les jeunes à se construire en vue de réussir leur passage de l'enfance à l'adolescence, puis à l'âge adulte. Enfin, en 2019 le soutien renouvelé aux associations sportives représente une dépense globale de 150 MF dont 31 MF de soutien à des évènements sportifs internationaux.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M08 - Jeunesse et sports					
RECETTES	102 715 550	902 662	0,88%	59 000 000	63,63%
Fonctionnement	77 715 550	345 653	0,44%	34 000 000	54,55%
Investissement	25 000 000	557 009	2,23%	25 000 000	82,24%
DEPENSES	891 722 675	872 643 981	97,86%	683 722 838	86,02%
Fonctionnement	847 470 187	828 924 450	97,81%	663 427 200	88,12%
Investissement	44 252 488	43 719 531	98,80%	20 295 638	48,30%

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010 avec les missions de la condition féminine, la citoyenneté et le livre et la lecture. Le programme « patrimoine, art et culture » regroupe les activités de l'ensemble de la direction en matière culturelle, incluant notamment la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire, la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel et le soutien à la création artistique et culturelle. Le programme « condition féminine et citoyenneté » coordonne les actions décidées par le gouvernement.

a) En matière de réalisation des recettes :

Une recette de 60 MF était prévue en 2019 dans le cadre du contrat de développement 2017-2022 pour financer les travaux d'aménagement et d'extension du musée territorial dont le projet est estimé à 2 MDF. Les travaux ont démarré en fin d'exercice et l'appel de fonds n'a pu être réalisé. Elle le sera en 2020.

L'essentiel de la recette de fonctionnement repose sur un remboursement, par la Bibliothèque Bernheim, d'une partie de subvention (4,2 MF) pour laquelle elle n'a pu justifier de la totalité des dépenses prévues. Les droits d'entrée des sites culturels de la Nouvelle-Calédonie, dont le musée territorial avant sa fermeture, représentent une recette de 2,3 MF.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Comme évoqué supra, les dépenses d'investissement du projet d'extension du Musée de la Nouvelle-Calédonie, dont le montant estimé est de 2 MDF CFP, a démarré en fin d'année après que le site ait été fermé. Les collections ont été déplacées et protégées pendant la durée des travaux qui devraient durer environ 2 ans au plus. L'Etat soutient également cette rénovation et apporte son concours à travers le contrat de développement 2017-2021 en cours de négociation de son avenant ; pour l'heure un premier financement de 600 MF est prévu et le versement devrait débuter en 2020.

La condition féminine et de citoyenneté est soutenue par le gouvernement et les travaux de la maison de la femme à Ponérihouen, dont une AP est ouverte pour 458 MF, sont réalisés en 2019 (147 MF) ; cet équipement, dont la vocation est de devenir un lieu d'échange, de partage et d'accueil pour l'ensemble des femmes du pays, devrait ouvrir ses portes au cours du 1^{er} semestre 2020.

L'année 2019 sera marquée par l'organisation des 1^{ères} « Assises de la Culture » qui a connu un franc succès. A l'issue, les acteurs culturels ont convenu de la nécessité de la définition d'un schéma directeur de la culture qui pourrait s'étaler sur les cinq prochaines avec des priorités et des axes de travail à court, moyen et long terme. La Nouvelle-Calédonie est attentive aux enjeux liés, dans l'ensemble du pays, au développement d'un plan stratégique culturel.

La Nouvelle-Calédonie accompagne et soutient ses 4 établissements publics culturels (Bibliothèque Bernheim, ADCK, ALK et CMDNC) pour plus d'un milliard de FCFP ainsi que les associations œuvrant dans ce domaine.

D'autres crédits de fonctionnement prévus au budget primitif ont été affectés aux diverses manifestations, journées et événements consacrés à la citoyenneté, le « vivre-ensemble » et la condition féminine

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M09 - Culture, condition féminine et citoyenneté					
RECETTES	65 600 000	7 079 361	10,79%	9 629 876	36,20%
Fonctionnement	5 600 000	7 079 361	126,42%	5 804 876	103,66%
Investissement	60 000 000	-	0,00%	3 825 000	18,21%
DEPENSES	1 667 318 848	1 648 826 573	98,89%	1 658 369 512	89,39%
Fonctionnement	1 421 220 933	1 408 494 779	99,10%	1 386 633 226	97,78%
Investissement	246 097 915	240 331 794	97,66%	271 736 286	62,17%

En matière d'affaires coutumières (mission M10)

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC). Ceux-ci ont pour attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers. La Nouvelle-Calédonie a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.

- a) En matière de réalisation des recettes, seules les pénalités de retard de livraison sont enregistrées en 2019.
- b) En matière d'exécution des dépenses :

Le dispositif fonds de garantie pour le développement sur terres coutumières constitue la principale dépense d'investissement. Il vise à faciliter le financement des projets situés sur les terres coutumières. Créé en 2011, il se présente sous la forme de garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées à toute personne physique ou morale porteuse d'un projet de développement économique, social, culturel et/ou environnemental sur terres coutumières. La contribution de la Nouvelle-Calédonie en 2019 est de 60 MF CFP. Cette contribution se poursuivra en 2020 pour la valorisation des terres coutumières et leur environnement que pour la mise en valeur de l'organisation et du fonctionnement des structures coutumières.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M10 - Affaires coutumières					
RECETTES	8 000 000	70 000	0,88%	70 042 748	97,96%
Fonctionnement	-	70 000		2 042 748	136,18%
Investissement	8 000 000	-	0,00%	68 000 000	97,14%
DEPENSES	223 713 562	205 358 040	91,80%	94 442 479	55,86%
Fonctionnement	69 462 061	61 504 074	88,54%	60 474 601	69,93%
Investissement	154 251 501	143 853 966	93,26%	33 967 878	41,13%

En matière d'enseignement (mission M11)

L'élaboration, l'application et le suivi des programmes scolaires de l'école primaire relèvent de cette mission. Il s'agit aussi de la formation initiale des futurs enseignants en lien étroit avec les instituts de

formation de la Nouvelle-Calédonie, de la formation continue des enseignants de l'enseignement primaire public, de la préparation et du suivi de la mise en œuvre du plan de formation continue des enseignants en lien avec l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC), du conseil et du contrôle pédagogiques des enseignants de l'enseignement primaire public, de l'inspection des enseignants et des équipes pour s'assurer du respect des objectifs et des programmes, de l'animation et de l'accompagnement pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes en vigueur et des méthodes pédagogiques efficaces au bénéfice de tous les élèves mais aussi du contrôle pédagogique des enseignants du privé sous contrat.

a) En matière de réalisation des recettes :

L'essentiel des recettes réalisées de cette mission relève de la section de fonctionnement (105 MF) provient de la participation de l'Etat dans le cadre du contrat de développement 2017-2021 du plan Jeunesse Outre-Mer parcours d'excellence.

b) En matière d'exécution des dépenses :

Le programme d'investissement de rénovation des lycées pour la période 2013-2017 est en voie d'achèvement ce qui explique la baisse de la dépense en 2019 de 271 MF CFP par rapport à 2018.

En 2019, ce sont un peu plus de 5 MDF qui ont été consacrés, en fonctionnement, à la mission enseignement à travers le service unique chargé de l'organisation des enseignements scolaires (égalité d'accès au service public de l'enseignement, contrôle et évaluation des politiques éducatives, formations, définition des modalités de la scolarisation, carte scolaire, ...), du suivi des établissements d'enseignements du second degré publics et du partenariat avec l'enseignement privé.

Le montant des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement est légèrement inférieur à celui de 2018 (- 143 MF).

De même, d'autres structures ont été soutenues à travers cette mission en 2019 comme la maison de l'étudiant pour son rôle de coordonnateur entre les différents partenaires en charge de la vie étudiante pour un montant de 116 MF.

L'Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) a bénéficié également d'un soutien plus important (+ 28 MF) en raison du transfert de l'activité documentation du CDP disparu au 31 décembre 2018. Des aménagements ont été nécessaires et des agents ont été transférés ce qui impacte le budget de l'établissement. Il est important de préciser qu'il s'agit d'un simple transfert de dépenses mais pas de nouvelles dépenses.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M11- Enseignement					
RECETTES	192 125 358	113 739 197	59,20%	105 145 803	50,90%
Fonctionnement	178 125 358	105 020 715	58,96%	104 975 000	52,42%
Investissement	14 000 000	8 718 482	62,27%	170 803	2,71%
DEPENSES	5 135 880 721	5 061 575 614	98,55%	5 937 505 684	96,28%
Fonctionnement	4 266 302 611	4 221 915 324	98,96%	4 365 692 125	96,09%
Investissement	869 578 110	839 660 290	96,56%	1 571 813 559	96,82%

En matière de formation professionnelle (mission M12)

L'ambition de la politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie est de mettre en correspondance les attentes sociales des personnes, particulièrement en matière d'insertion, et les attentes en termes de compétences des acteurs économiques.

a) En matière de réalisation des recettes :

L'essentiel des recettes de fonctionnement réalisées en 2019 (171,7 MF) représente la participation des employeurs à la formation professionnelle dans le cadre de l'action d'animation et de pilotage de la politique de la formation professionnelle continue. Le remboursement d'avances versées sur les études de l'internat de Koné constitue les recettes d'investissement enregistrées en 2019.

a) En matière d'exécution des dépenses :

Pour l'année 2019, plus de 2 MDF ont été consacrés cette mission en matière de fonctionnement, montant sensiblement identique à 2018 compte tenu des enjeux de cette politique publique.

La volonté de réformer ses établissements publics de formation et rationaliser la dépense publique s'est affirmée par la fusion de 3 établissements publics qui assuraient la formation professionnelle d'adultes, l'EFPA, l'EMM et l'IDCNC dans un GIP unique, le GIEP « Groupement d'Insertion et l'Evolution Professionnelle ». Les travaux de rénovation de l'EFPA ont été achevés en 2019 et les bâtiments intégrés au patrimoine du GIEP.

Tant les formations qualifiantes que les aides aux stagiaires ont été maintenues dont les montants subissent une légère baisse. Le choix a été porté sur la baisse des moyens d'intendance au même titre que pour les autres directions.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M12-Formation professionnelle					
RECETTES	175 000 000	241 556 060	138,03%	192 707 149	83,79%
Fonctionnement	175 000 000	214 317 964	122,47%	192 707 149	83,79%
Investissement	-	27 238 096		-	
DEPENSES	2 128 860 455	2 036 356 268	95,65%	2 158 274 952	85,55%
Fonctionnement	2 071 694 632	2 020 328 368	97,52%	2 054 858 767	86,82%
Investissement	57 165 823	16 027 900	28,04%	103 416 185	66,25%

En matière d'économie et de l'emploi (mission M13)

Cette mission concerne le travail et emploi et exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédaction de projets de textes, contrôle...), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore attribution de subventions).

a) En matière de réalisation des recettes :

Les recettes d'investissement 2019 s'élevaient à 148,8 MF contre 54,5 MF en 2018. Le remboursement d'une subvention par le crédit agricole mutuel de 75 MF explique en partie cette variation. Ensuite, le soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle passent de 54,5 MF en 2018 à 73,8 MF en 2019.

C'est en matière de fonctionnement que l'écart entre 2018 et 2019 est significatif. La réalisation des recettes passe de 919,2 MF en 2018 à 1,324 MF en 2019 en particulier la participation des provinces pour les missions accomplies par la Nouvelle-Calédonie de 154,3 MF en 2019 contre 58,4 MF en 2018 (+96 MF) et les recettes du FED de 983,2 MF en 2019 contre 687,3 MF en 2018 (+295 MF).

a) En matière d'exécution des dépenses :

En matière d'emploi, l'essentiel de l'intervention de la Nouvelle-Calédonie se décline dans le placement des demandeurs d'emploi délégué aux provinces. En 2019 un budget de 755 MF y est consacré et est resté identique à celui exécuté en 2018. En contrepartie, les diverses participations de la Nouvelle-Calédonie sont en baisse d'environ 25 % compte tenu de la contrainte budgétaire que connaît la collectivité.

Les subventions diverses au profit d'associations et autres organismes sont en léger recul. Toutefois, l'ISEE, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, a été chargé de mener l'enquête budget des familles finalisée en 2019, la construction du répertoire calédonien des personnes physiques (RCIPP) et l'enquête cadre de vie et sécurité (CVS). Il convient de souligner qu'à la demande du gouvernement, et fort des importants travaux menés dans le cadre de l'établissement de la liste électorale spéciale pour le référendum, l'ISEE constituera une base calédonienne des personnes physiques. Cette base permettrait notamment d'asseoir la qualité du numéro de couverture sociale.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M13 - Economie et emploi					
RECETTES	1 129 484 002	1 473 420 995	130,45%	973 748 726	90,03%
Fonctionnement	983 484 002	1 324 620 995	134,69%	919 248 726	92,56%
Investissement	146 000 000	148 800 000	101,92%	54 500 000	61,58%
DEPENSES	3 262 345 321	3 029 429 002	92,86%	3 716 251 903	92,01%
Fonctionnement	2 993 981 234	2 844 349 663	95,00%	3 333 492 260	94,07%
Investissement	268 364 087	185 079 339	68,97%	382 759 643	77,29%

En matière de gestion des finances publiques (mission M14)

La mission M14 « gestion des finances publiques » se décline en deux programmes (programme stratégie et gestion fiscales et programme stratégie et gestion financières) concourant aux mêmes objectifs : mise en place d'un système fiscal efficace et vertueux, efficacité du service rendu à l'utilisateur, rationalisation des dépenses publiques, bonne utilisation des deniers publics, et assainissement des finances publiques notamment par le développement d'outils de gestion et de contrôle des finances dont les dépenses sont estimées à 390 millions de francs.

a) En matière de réalisation des recettes :

Les recettes de fonctionnement de l'année 2019 enregistrent une hausse de 2% (120 MF) par rapport à 2018 montrant une dotation globale de fonctionnement en augmentation mais aussi une forte hausse du programme « stratégie et gestion fiscales » qui concourent à notre système fiscal efficace en particulier en matière de contentieux fiscal, de cessions immobilières mais surtout de recouvrement dont l'augmentation des frais de gestion.

En août 2019 une loi de pays a généralisé l'application des frais de gestion de 2 % applicables aux impôts, taxes au profit des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie en particulier (+ 573 MF).

Enfin, des cessions ont fait l'objet de recettes d'investissement notamment la **Villa Hellouin perçue en 2019** alors que la vente a été réalisée en 2018. (en attente réponse DSF)

b) En matière d'exécution des dépenses :

D'une manière générale, la baisse des dépenses totales de presque 42 %(-155 MF) par rapport à 2018. En matière d'investissement c'est le projet PACIFISC (refonte des applications fiscales de la Nouvelle-Calédonie) qui affiche une baisse de la dépense passant de 75 MF en 2018 à 22,7 MF en 2019.

De la même manière les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 82,2 MF soit – 30% par rapport à 2018. Elles concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement des services, les charges diverses et les interventions en matière fiscale en particulier (frais de recouvrement, de gestion patrimoniale etc..).

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M14 - Gestion des finances publiques					
RECETTES	8 424 103 626	8 536 501 051	101,33%	7 598 778 203	97,48%
Fonctionnement	8 282 475 626	8 536 501 051	103,07%	7 598 778 203	100,20%
Investissement	141 628 000	-	0,00%	-	0,00%
DEPENSES	272 827 040	217 885 613	79,86%	373 143 560	74,20%
Fonctionnement	249 617 684	194 828 630	78,05%	277 123 508	70,72%
Investissement	23 209 356	23 056 983	99,34%	96 020 052	86,45%

En matière de mouvements financiers (mission M15)

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités. D'abord elle propose des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières. Ensuite, il s'agit de maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures. Enfin, elle contribue à la qualité et à la sincérité des comptes. Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

a) En matière de réalisation des recettes :

L'emprunt constitue la principale recette d'investissement. Ce sont 4 500 MF qui étaient prévus mais les efforts réalisés ont permis de réduire ce besoin de financement à seulement 3 600 MF lors de l'adoption

du BS 2019. Le taux d'endettement propre de la collectivité s'élève à 92%, légèrement supérieur au seuil prudentiel préconisé par l'AFD (90%).

b) En matière d'exécution des dépenses :

Le montant des charges financières, ou intérêts, de l'encours de la dette représentent une dépense globale de 764 MF pour un remboursement annuel de capital estimé à 2,5 MDF tous établissements financiers confondus constituant ainsi l'essentiel des dépenses d'investissement.

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation 2019	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018
M15 - Mouvements financiers					
RECETTES	24 187 857 992	14 321 987 267	59,21%	13 981 617 153	47,01%
Fonctionnement	3 183 287 217	900 235 280	28,28%	5 359 963 452	59,06%
Investissement	21 004 570 775	13 421 751 987	63,90%	8 621 653 701	41,72%
DEPENSES	20 464 861 571	8 406 677 265	41,08%	8 399 149 346	39,65%
Fonctionnement	6 068 314 881	4 000 401 397	65,92%	4 012 880 151	41,54%
Investissement	14 396 546 690	4 406 275 868	30,61%	4 386 269 195	38,06%

II. ANALYSE DU BUDGET PROPRE

A. Le résultat de l'exercice 2019

L'exercice 2019 se termine sur un résultat positif de 2,193 MF mais un résultat cumulé de 353 MF.

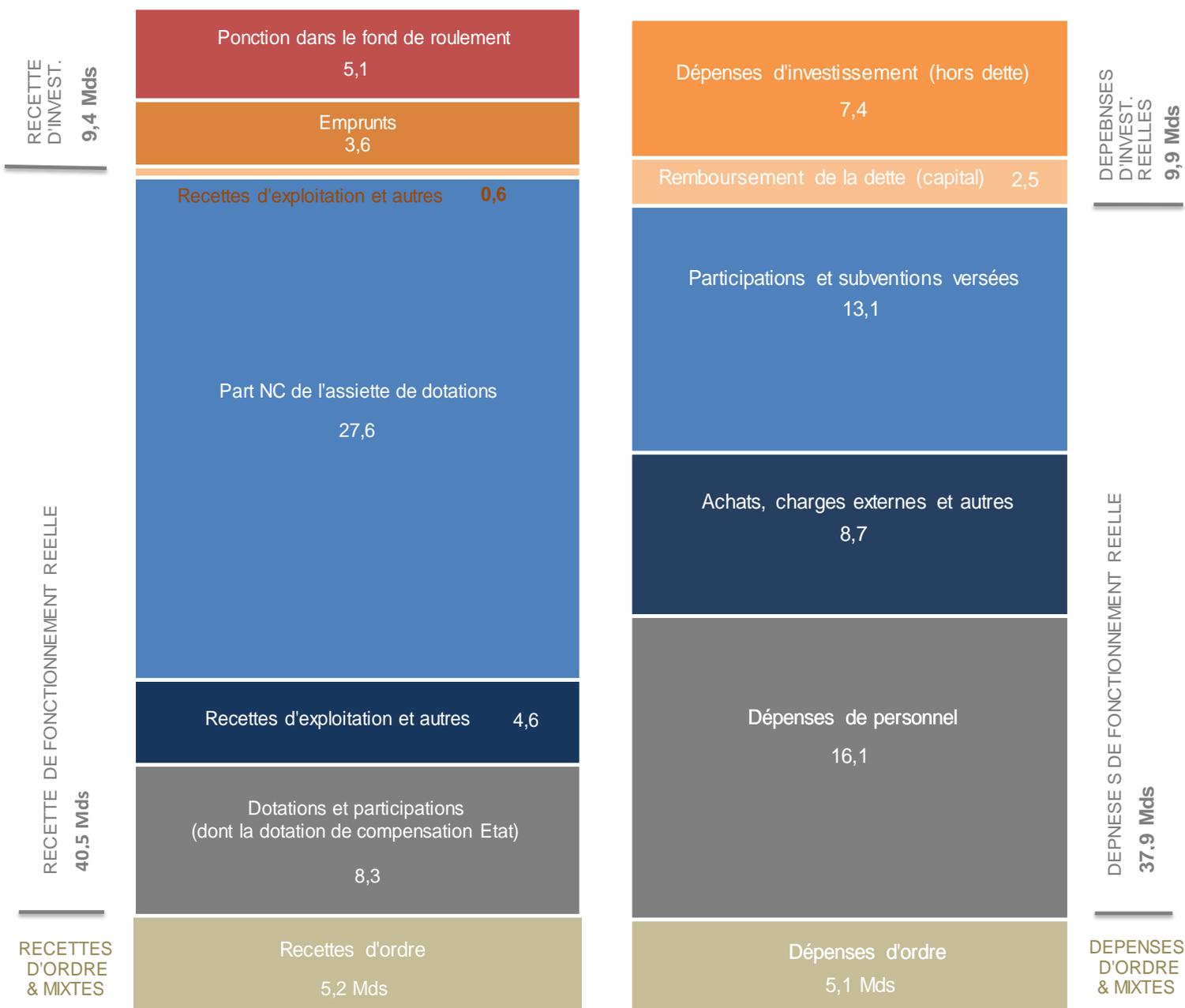


Le résultat cumulé 2019, qui correspond au fonds de roulement de la collectivité, s'élève à seulement 353 millions, il permet de couvrir uniquement 3 jours de dépenses alors que la norme des caisses prêteuses s'établit entre 30 et 60 jours. Il est à souligner, qu'en 3 ans, le fonds de roulement a baissé de 40 jours (soit -5,7 milliards). Il faut rappeler que le maintien d'un fonds de roulement satisfaisant est vital pour une collectivité, tant pour éviter les tensions de trésorerie, que pour appuyer ses demandes de financement bancaires.

Présentation des grandes masses

RECETTES TOTALES
55,1 Mds

DEPENSES TOTALES
52,9 Mds

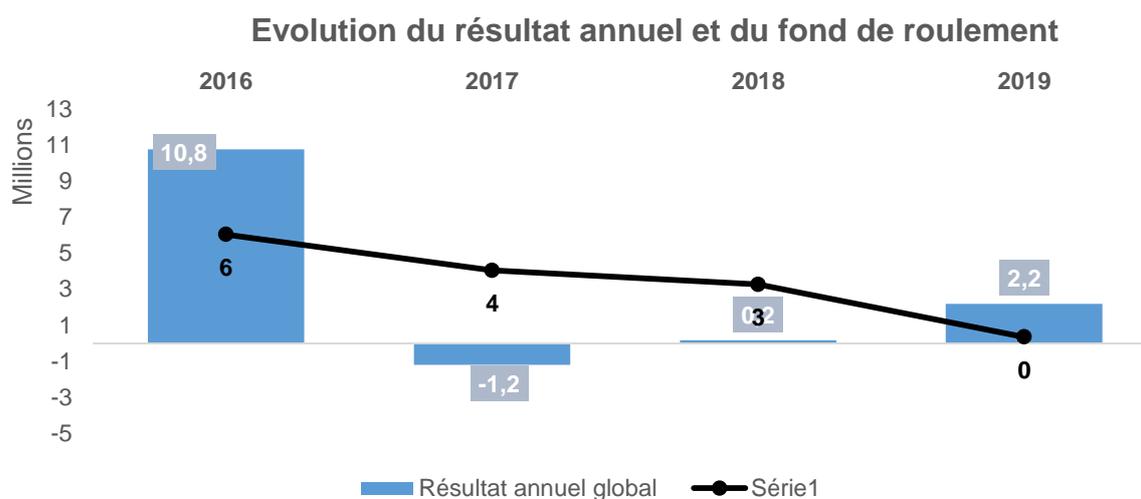


Le résultat de la collectivité s'établit à 2 193 MF en 2019, en nette progression par rapport au résultat 2018 qui était de 174 MF, soit une hausse de 2 019 MF.

Cette augmentation est essentiellement due à :

- Une hausse globale des recettes de 553 millions en 2019 expliquée par un prélèvement important sur le fonds de roulement (5,1 milliards contre 1,2 milliards en 2018). Celui-ci a permis de maintenir les investissements de la collectivité mais également de compenser la baisse de la dotation de la Nouvelle-Calédonie (-915 millions) ainsi que l'arrêt des versements de l'OPT et du PANC (4,363 milliards en 2018).

- Une baisse globale des dépenses de 1,465 milliards sur l'exercice portée essentiellement par les dépenses d'investissement (-1,6 milliards) sur l'exercice.



Les recettes totales de la collectivité s'élèvent à 55,1 milliards dont la plus grande part est issue de la dotation de répartition (27,6 milliards). Les autres recettes sont principalement composées :

- ✓ des dotations versées à la Nouvelle-Calédonie pour 8,3 milliards, dont la dotation de compensation versée par l'Etat pour 6,4 milliards et le Fonds Européen de Développement (FED) pour 983 MF (mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi) ;
- ✓ d'une ponction sur le fond de roulement de la collectivité de 5,1 milliards, le fond de roulement est désormais épuisé, il ne représente plus que 3 jours de dépenses totales contre 24 jours en 2018 ;
- ✓ des recettes d'emprunt pour 3,6 milliards ;
- ✓ des recettes exceptionnelles pour 518 millions, dont les produits de cessions d'immobilisations (143 millions) ;
- ✓ des autres recettes de fonctionnement pour 4,1 milliards : cette catégorie regroupe plusieurs types de recettes dont les produits d'exploitation générés par la collectivité pour 2,7 milliards (frais de gestion, mise à disposition de personnel, redevances afférentes aux véhicules automobiles, etc.), les impôts et taxes (amendes forfaitaires, participations des employeurs à la formation, etc.), les dividendes reçus (477 MF), les loyers, etc. ;
- ✓ des autres recettes d'investissement pour 635 millions (subventions principalement).

Les dépenses totales de la collectivité s'élèvent 52,9 milliards, dont 47,8 milliards de dépenses réelles (37,8 milliards en fonctionnement et 9,8 milliards en investissement). Par ordre d'importance, les charges de personnel représentent 16,1 milliards, les participations et subventions 13,1 milliards, les achats et charges externes 7,7 milliards, les dépenses d'investissement 7,4 milliards, le remboursement de la dette en capital pour 2,5 milliards.

B. Analyse du fonctionnement

en MF.CFP

FONCTIONNEMENT PROPRE	2017	2018	2019	variation (val) 2018-2019	variation (%) 2018-2019
Recettes d'exploitation	2 309	2 002	2 691	689	34%
Recettes fiscales	564	553	645	92	17%
Dotations et participations	7 354	7 627	8 285	658	9%
Part NC de l'assiette de dotations	28 814	28 528	27 614	- 914	-3%
Produits financiers	565	557	540	- 17	-3%
Produits exceptionnels	2 514	4 750	518	- 4 232	-89%
Autres recettes	192	134	234	100	75%
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>42 312</i>	<i>44 151</i>	<i>40 527</i>	<i>- 3 624</i>	<i>-8%</i>
Recettes mixtes et d'ordre	240	605	508	- 97	-16%
Recettes	42 552	44 756	41 035	- 3 721	-8%
Dépenses de personnel	15 489	15 774	16 104	330	2%
Achats et charges externes	7 271	8 071	7 717	- 354	-4%
Participations et subventions	13 309	12 905	13 091	186	1%
Charges financières	602	804	765	- 39	-5%
Charges exceptionnelles	446	251	190	- 61	-24%
<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>37 117</i>	<i>37 805</i>	<i>37 867</i>	<i>62</i>	<i>0%</i>
Amortissements et provisions	3 443	3 215	3 247	32	1%
Dépenses	40 560	41 020	41 114	94	0,2%
Résultat de fonctionnement	1 992	3 736	- 79	- 3 815	-102%
Résultat cumulé de fonctionnement	4 888	7 418	2 228	- 5 190	-70%

Le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire de 79 MF, soit une baisse de 102% par rapport à 2018.

Les recettes diminuent de 8% (3,7 milliards) en 2019, suite à la baisse de la part NC des dotations de 3% (-915 MF) et de l'arrêt des versements de l'OPT (4 milliards) et du PANC (363 MF).

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables à 37,9 milliards. On remarque une augmentation des dépenses de personnel de 2% en 2019 (soit +331 MF) qui correspond au glissement vieillesse technicité. Celle-ci a pu néanmoins être compensée par un effort de maîtrise des achats et charges externes (-4% soit -354 MF) dont notamment une baisse des frais d'entretien et de réparation (-236 MF) et des achats de fournitures et matériels (-108 MF).

La masse salariale représente 40% des dépenses réelles en 2019 contre une norme recommandée par les bailleurs de fonds de 36%.

C. Analyse de l'investissement

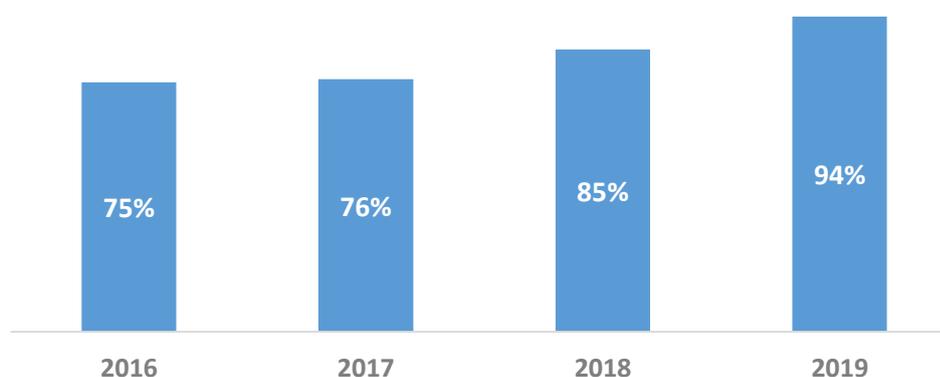
En MF.CFP

INVESTISSEMENT PROPRE	2 017	2 018	2 019	variation (val) 2018-2019	variation (%) 2018-2019
Recettes propres d'investissement	1 629	1 228	635	- 593	-48%
Emprunts à long terme	4 529	2 777	3 631	854	31%
Excédent capitalisé	794	1 206	5 110	109	2%
<i>Sous total recettes réelles</i>	6 952	5 211	9 376	4 165	80%
Amortissement et opérations patrimoniales	4 335	4 572	4 681	109	2%
Recettes	11 287	9 783	14 057	4 274	44%
Dépenses d'équipement	8 964	7 124	5 609	- 1 515	-21%
<i>dont équipement des infrastructures hospitalières</i>	1 289	268	-	- 268	-100%
Subvention d'équipement	1 814	1 610	1 246	- 364	-23%
Remboursement de la dette en capital	2 089	2 300	2 509	209	9%
Immobilisations financières	44	-	60	60	
Opérations pour le compte tiers	1	226	464	238	105%
<i>dont Dépenses réelles</i>	12 912	11 260	9 888	- 1 372	-12%
Opérations patrimoniales et d'ordre	1 569	2 086	1 897	- 189	-9%
Dépenses	14 481	13 346	11 785	- 1 561	-12%
Résultat d'investissement	- 3 195	- 3 562	2 272	5 834	164%
Résultat cumulé de d'investissement	- 835	- 4 148	- 1 876	2 272	55%
				-	
Résultat budget principal propre	- 1 203	174	2 193	2 019	1160%
	4 053	3 270	353	- 2 917	-89%

La section d'investissement est excédentaire en 2019, 2,3 milliards, alors qu'elle était déficitaire de 3,6 milliards en 2018. Cette augmentation est le fait d'une hausse de 31% (853 MF) des emprunts à long terme, et d'une ponction sur le fonds de roulement de 5,1 milliards.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement augmente pour la 4^{ème} année consécutive, suite à la réduction du budget et aux efforts de planification des directions opérationnelles.

Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement



Il est à noter que des efforts ont été réalisés permettant une diminution de 22% des dépenses d'investissement réelles (hors dette), afin de s'adapter à la baisse des recettes fiscales de la collectivité.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur des transports représente 40% des investissements de la Nouvelle-Calédonie (3 milliards), suivi par la gestion du patrimoine (23% de l'investissement soit 1,7 milliards), ce poste concerne l'aménagement et d'entretien sur les locaux de la collectivité et notamment des rénovations de lycées.



D. Analyse financière de la collectivité

En milliers F.CFP	CA 2017	tx de réal. 2017	CA 2018	tx de réal. 2018	BUDGET 2019	CA 2019	tx de réal. 2019
+ Recette réelles propres de fonctionnement	9 834 648	86%	10 316 507	99%	11 547 115	11 856 052	103%
+ Part NC de l'assiette de dotations	33 926 345	99%	28 528 110	98%	29 102 855	27 613 569	95%
- Dépenses de personnel (c/012)	15 488 876	98%	15 773 910	97%	16 228 285	16 104 529	99%
- Achats et charges externes (c/011)	7 270 913	81%	8 070 995	88%	8 532 437	7 716 851	90%
- Participations et subventions (c/ 65)	13 308 969	94%	12 904 864	96%	13 241 450	13 091 421	99%
EPARGNE DE GESTION	3 164 321	247%	2 094 847	340%	2 647 797	2 556 820	97%
+ Produits financiers (c/ 76)	565 307	112%	556 639	109%	529 613	539 743	102%
- Frais financiers (c/ 66)	602 629	81%	803 971	94%	832 229	764 599	92%
EPARGNE BRUTE	3 127 000	300%	1 847 516	695%	2 345 182	2 331 963	99%
+ Produits exceptionnels (c/ 77)	2 514 424	108%	4 750 144	100%	272 613	517 661	190%
- Charges exceptionnelles (c/ 67)	446 767	80%	251 063	53%	286 310	190 618	67%
- Remboursement de la dette en capital	2 089 488	100%	2 300 474	96%	2 519 000	2 508 975	100%
EPARGNE NETTE	3 105 169	426%	4 046 123	190%	-187 515	150 031	-80%
+ Recettes d'investissement (hors dette et 1068)	1 628 955	54%	1 227 653	69%	1 340 921	635 494	47%
+ Recettes d'emprunt(s)	4 529 200	75%	2 777 795	100%	3 560 000	3 630 882	102%
- Dépenses d'investissement (hors dette)	10 823 532	72%	8 959 523	82%	7 948 946	7 379 133	93%
+ Dotations, fonds divers et réserves (1068)	794 267	100%	1 206 013	100%	5 110 030	5 110 030	100%
Recettes réelles de fonctionnement totales	42 312 811	98%	44 151 399	99%	41 452 196	40 527 024	98%
Dépenses réelles de fonctionnement totales	37 118 154	92%	37 804 803	94%	39 120 711	37 868 019	97%
Recettes réelles d'investissement totales	6 952 422	71%	5 211 461	90%	10 010 952	9 376 406	94%
Dépenses réelles d'investissement totales	12 913 020	76%	11 259 997	85%	10 467 946	9 888 107	94%
Recettes totales (avec mvts d'ordre et mixtes)	53 839 615	76%	54 540 069	76%	71 865 727	55 092 851	77%
Dépenses totales (avec mvts d'ordre et mixtes)	55 042 844	78%	54 366 036	76%	66 755 697	52 900 269	79%
Résultat de fonctionnement	1 991 729		3 736 183		0	-79 256	
Résultat d'investissement	-3 194 958		-3 562 150		0	2 271 837	
Résultat de l'exercice	-1 203 229		174 033		0	2 192 582	
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	4 302 187		3 270 207		3 270 207	352 759	

Ratios financiers	CA 2017	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019
Taux d'épargne brute (EB/ RRF)	8%	5%	6%	6%
Dépenses de personnel/ RRF	39%	41%	40%	41%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	89%	91%	90%	92%
Capacité de désendettement ou solvabilité (Dette/EB) en années	11	19	16	16
FDR au 31/12 en jours de dépenses totales	31	24	24	3
Ratio d'endettement consolidé	145%	144%	133%	137%

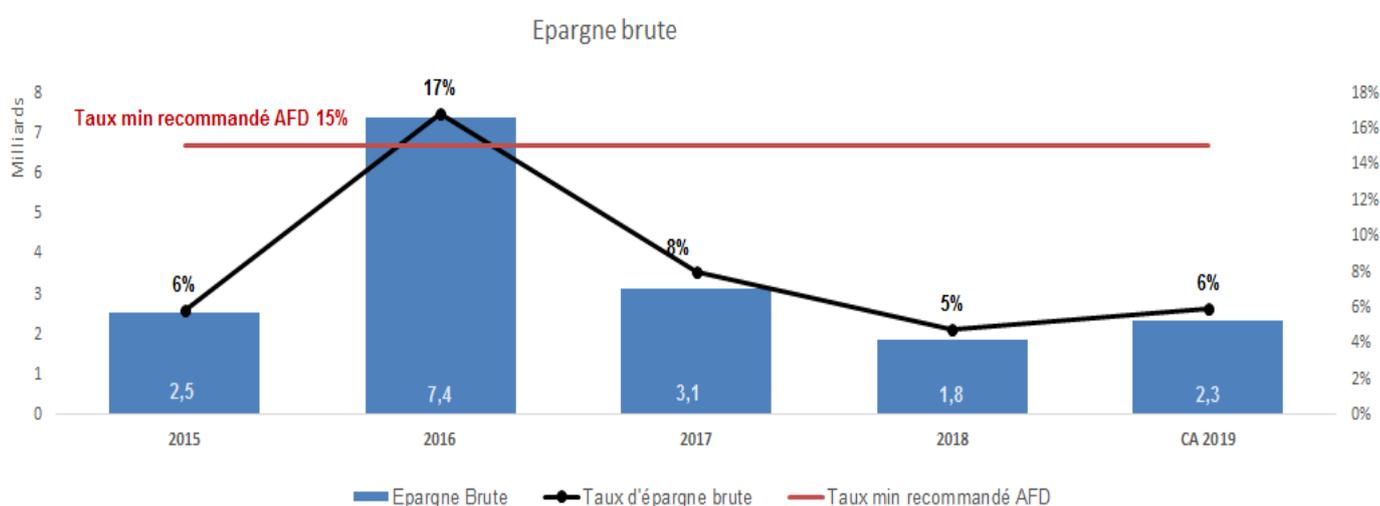
* Note RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement; FDR = Fonds de roulement; EB = Epargne Brute

E. Les ratios clés de la collectivité

La santé financière d'une collectivité s'apprécie à partir de plusieurs éléments clés :

1. Sa capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement (et rembourser les emprunts contractés liés à ces investissements)

Il s'agit de l'**épargne brute**, à savoir la part des ressources propres disponibles (notamment les recettes fiscales) après avoir financé les dépenses récurrentes de fonctionnement de la collectivité (les dépenses d'interventions, les charges de personnel, les intérêts d'emprunt, les autres charges fixes...). Il n'est pas tenu compte dans le calcul de l'épargne brute ci-dessous des recettes et charges exceptionnelles et financières.



Comme le montre ce graphique, l'épargne brute de la Nouvelle-Calédonie reste faible en dessous du taux recommandé (15%) malgré les efforts de gestion opérés depuis maintenant 5 ans par le gouvernement.

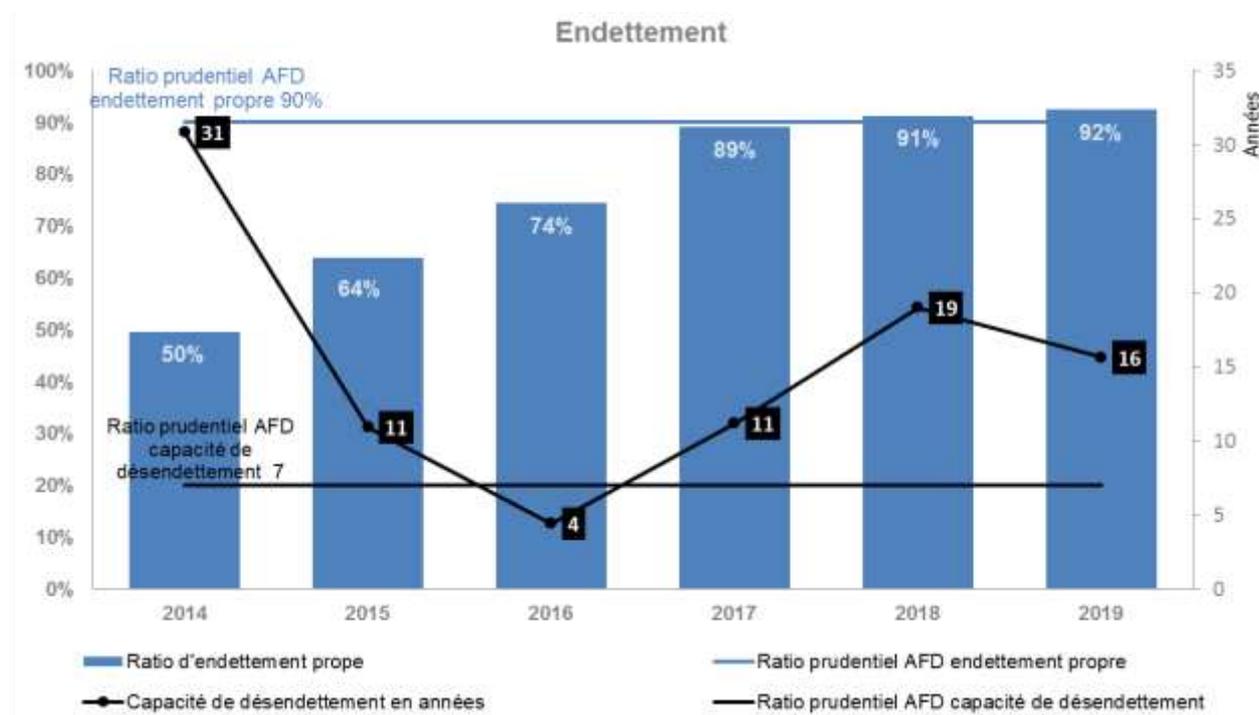
Ce travail doit se poursuivre afin d'être à nouveau en mesure d'investir à partir des ressources propres pérennes. Dans l'immédiat, le seul moyen de financer les investissements est de recourir à l'emprunt.

2. Son niveau d'endettement

Les indicateurs d'endettement s'apprécient :

- en rapportant le stock de dette aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement = part des recettes de fonctionnement consacrée au remboursement de la dette si la collectivité devait la rembourser intégralement)
- en rapportant le stock de dette à l'épargne brute (combien d'années faudrait-il à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par de l'épargne brute, sans nouvelles dépenses d'investissement = **capacité de désendettement**).

L'histogramme ci-dessous correspond au stock de dette propre rapporté aux recettes de fonctionnement 2019, pour la seconde fois, ce rapport dépasse le seuil recommandé par l'AFD (92% pour un seuil à 90%). Au regard de l'épargne brute générée en 2019, il faudrait 16 ans à la collectivité pour rembourser sa dette (sans la contraction d'un nouvel emprunt) contre un seuil de 7 ans recommandé par l'AFD.



L'encours de dette de la collectivité s'élevait ainsi à 36,5 milliards à fin 2019. Il a augmenté de 21,4 milliards par rapport à 2012 (+142%). Cette hausse de l'emprunt, particulièrement visible à partir de 2014, correspond au renforcement de la politique d'investissement du territoire (rénovation des lycées, Médipôle...) et aux efforts de la collectivité pour soutenir l'économie au regard du contexte de morosité de l'activité des entreprises calédoniennes.

Le niveau d'endettement propre de la collectivité s'élevait à 92 % en 2019 (contre 50% en 2014, soit + 42 points entre 2014 et 2019) pour **un seuil d'alerte fixé à 90% par nos bailleurs de fonds**. La collectivité n'a donc plus de marge de manœuvre.

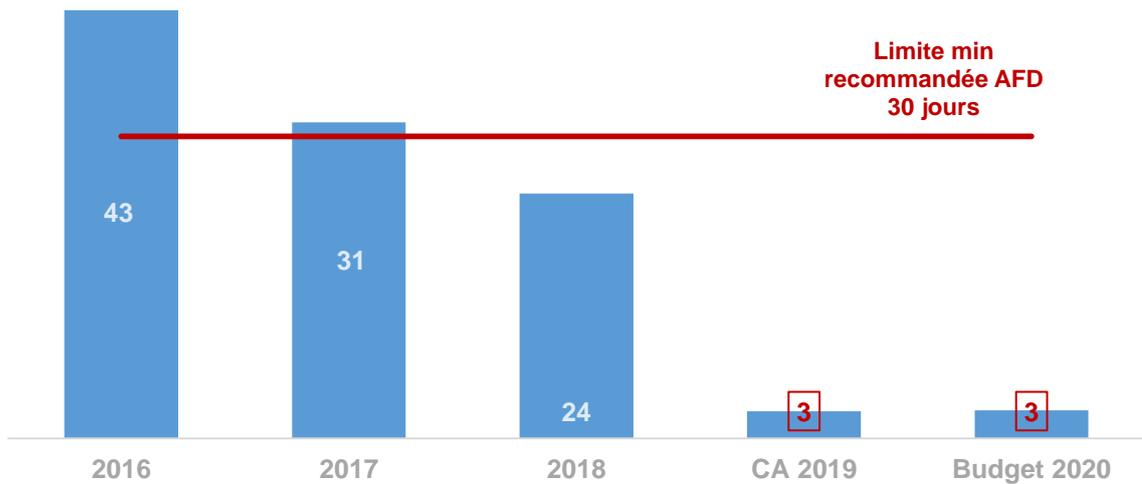
3. Sa capacité à dégager un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité

Dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de toute collectivité, il permet d'assurer des délais de paiement convenables.

Le fonds de roulement fin 2019 s'élève à 353 MF contre 3,3 milliards en 2018, et ne permet de couvrir que 3 jours de dépenses, soit un montant bien en deçà du seuil recommandé de 30 à 60 jours.

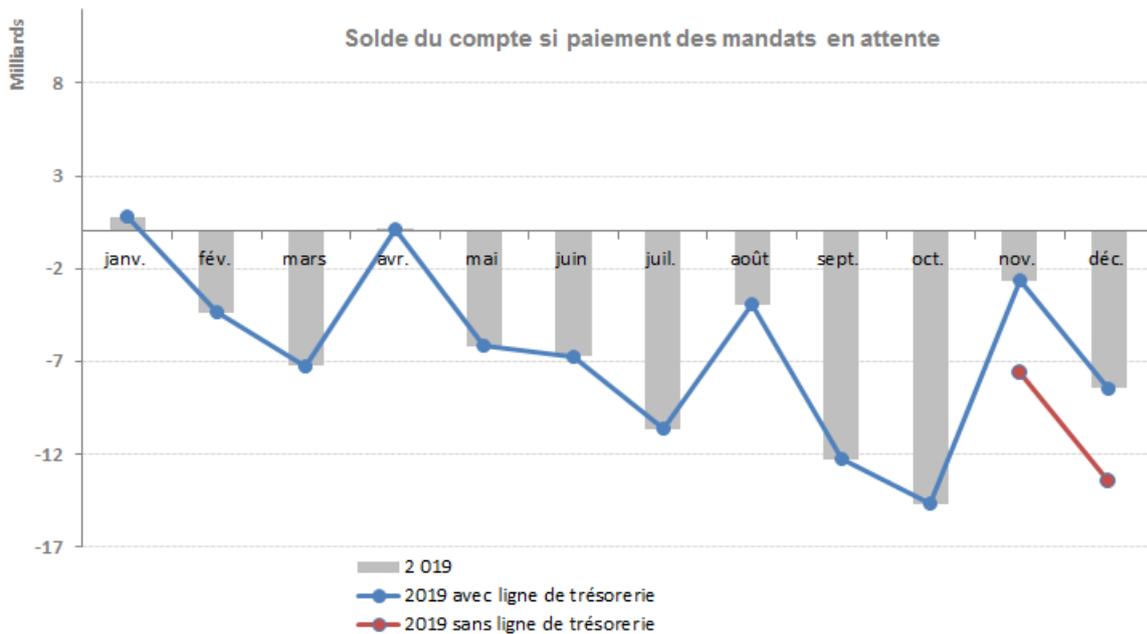
Le fonds de roulement de la collectivité est épuisé à fin 2019 suite à des ponctions successives ces dernières années (794 millions en 2017, 1,2 milliards F.CFP en 2018, et 5,1 milliards F.CFP en 2019) destinées à financer l'investissement et des reports de dépenses importants et répétitifs (4,1 milliards F.CFP en 2017, 1,7 milliards en 2018 et 1,7 milliards F.CFP en 2019).

Fonds de roulement en jours de dépenses totale



F. La trésorerie

La trésorerie est un paramètre financier critique pour la collectivité. Depuis le 2^{ème} trimestre 2018, la Nouvelle-Calédonie subit de fortes tensions de trésorerie, qui la contraignent à geler ses paiements durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, ce qui l’amène à définir des ordres de paiement auprès du comptable public.



Les restes à réaliser 2019 s'élèvent globalement à 540 MF dont 301 MF en fonctionnement et 239 MF en investissement. Bien que le résultat cumulé 2019 permettent de financer les restes à réaliser d'investissement, il ne suffit pas à couvrir l'intégralité des reports : 187 MF ne seraient pas couverts et nécessiteraient un financement au budget supplémentaire.



III. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

A. Le Budget annexe de reversement

Budget annexe de reversement	2017	2018	2019	Variation 2019-2018	
Taxes affectées	47 929	59 044	49 367	- 9 677	-16%
Centimes additionnels	15 155	16 570	15 763	- 807	-5%
Fonds de concours	1 611	1 085	1 614	529	49%
Reprise de provisions	863	539	270	- 269	-50%
Recettes du budget annexe de reversement	65 558	77 238	67 014	- 10 224	-13%
Taxes affectées (restitutions incluses)	47 293	56 683	50 667	- 6 016	-11%
Centimes additionnels (restitutions incluses)	15 127	16 118	15 574	- 544	-3%
Fonds de concours	1 767	671	1 099	428	64%
Dotations aux provisions	517	1 308	1 385	77	6%
ANV, titres annulés /ex. ant.	1	304	170	- 134	-44%
Reversement au budget propre	-	-	-	-	0%
Dépenses du budget annexe de reversement	64 705	75 084	68 895	- 6 189	-8%
Résultat du budget annexe de répartition	853	2 153	- 1 881	- 4 034	-187%
Résultat cumulé de répartition	6 693	8 846	6 965	- 1 881	-21%

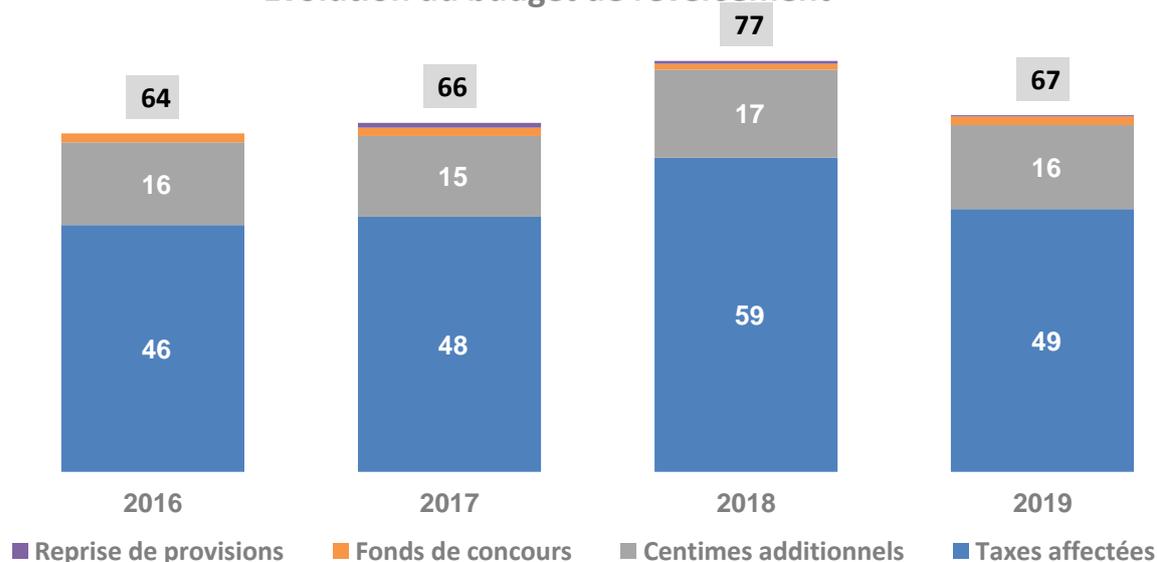
Reports	4 752
Résultat cumulé après reports	2 213

Avec un niveau total de recettes de 67 milliards et des dépenses de 69 milliards, **le résultat de gestion 2019 du budget de reversement est déficitaire de -1,9 milliards**. Ce résultat s'explique par le fait que la collectivité a recouvré de nombreux arriérés d'impôts de plusieurs années, qu'elle a reversé à leurs bénéficiaires.

Après intégration des 8,8 milliards de fonds de roulement 2018, l'excédent cumulé s'élève à 7 milliards.

Après reports de l'exercice, le résultat définitivement constaté au budget supplémentaire ne serait néanmoins plus que de **2,2 milliards**.

Evolution du budget de reversement



L'année 2018 a été exceptionnellement élevée compte tenu de la mise en application de la « marche à blanc » de la TGC avec dans le même temps, le maintien des anciennes taxes dont la TSS, la TFA et la taxe de péage avant leur suppression au 1^{er} octobre 2018.

Le budget de reversement 2019 reste donc stable par rapport à 2017.

En 2018, la TGC avait rapporté 8,4 milliards. En 2019 le rendement de la TGC au budget de reversement a été de 22 milliards soit une hausse de 14 milliards, contre une baisse du rendement des taxes désarmées de 23 milliards (TSS, TFA, Taxe sur les nuitées, Taxe de péage). Au niveau des centimes additionnels, la baisse des transactions immobilières constatée par l'ISEE en 2019 a impacté le rendement des droits d'enregistrement (-532 MF) ainsi celui de la contribution foncière (-470 MF).

Par ailleurs, les fonds de concours ont augmentés de 1,4 milliard portant essentiellement sur la taxe de l'électricité alimentant le FER.

B. Budget annexe de répartition

Budget annexe de répartition	2017	2018	2019	Variation 2019-2018	
Vente de la régie des tabacs	8 400	8 109	7 609	- 500	-6%
Recettes fiscales de l'assiette	109 848	106 277	115 378	9 101	9%
Recettes de l'Etat pour le FIP	-	15	2	- 13	-87%
Remboursement trop versés provinces	-	-	1 864	1 864	100%
Reprises de provisions	1 996	691	2 781	2 090	302%
Recettes du budget annexe de répartition	120 244	115 092	127 634	12 542	11%
Dotations de répartition (annualité budg)	81 827	82 364	79 228	- 3 136	-4%
Part NC - transfert au budget propre	28 814	28 528	27 614	- 914	-3%
Trop versé aux collectivités				-	0%
Charges régie de tabac et var stock tabacs	2 001	1 419	1 337	- 82	-6%
Provisions	215	261	2 181	1 920	736%
ANV, restitution, titre annulés /ex. ant.	5 519	5 617	12 341	6 724	120%
Dépenses du budget annexe de répartition	118 376	118 189	122 701	4 512	4%
Résultat du budget annexe de répartition	1 868	- 3 097	4 933	8 030	-259%
Résultat cumulé de répartition	4 915	1 818	6 751	4 933	271%

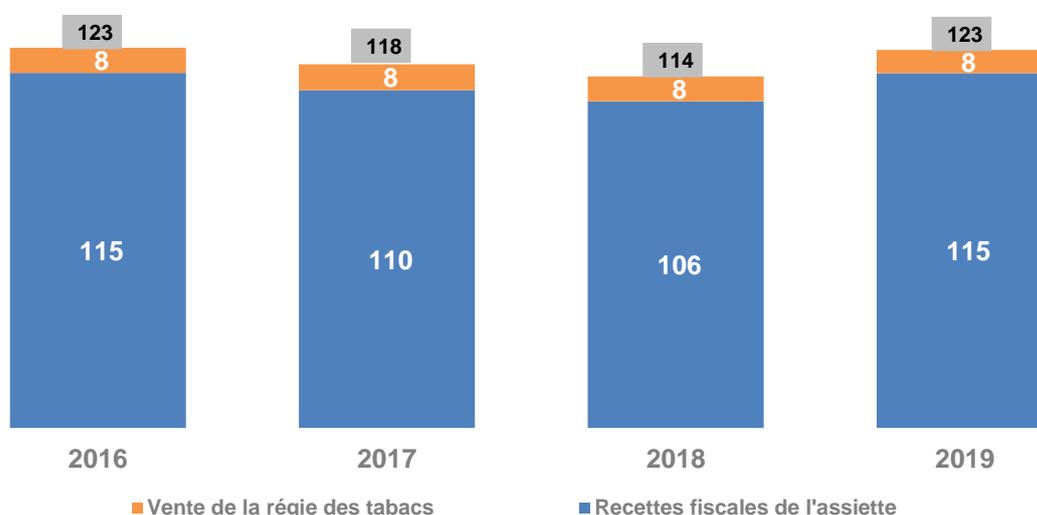
Reports	2 012
Résultat cumulé après reports	4 739

Le budget de répartition affiche un résultat de gestion 2019 de 4,9 milliards.

Après intégration du fonds de roulement de 2018 (1,8 milliards), le résultat se clôture sur un excédent de 6,8 milliards.

Après retranchement des reports pour 2 milliards (correspondant au cumul des dotations du FIP équipement non versées aux communes entre 2013 et 2019, compte tenu de l'avancement de leur projet), 4,7 milliards seraient disponibles pour le BS (nécessaires à la constitution de provisions pour créances irrécouvrables notamment). **Ce montant pourrait être réduit à 3,7 milliards après déduction du trop versé aux provinces (1,059 milliards). En effet, la somme a été titrée sans garantie de recouvrement.**

Evolution du budget de répartition (recettes fiscales titrés)



Les recettes fiscales « titrés » reposent sur des droits constatés. Ainsi, un impôt peut être constaté sur des rôles, des redressements.

L'importance de l'évolution (+7,4%) est liée en grande partie à l'application des taux pleins de la taxe générale sur la consommation et la création de la taxe sur les services « métallurgie ».

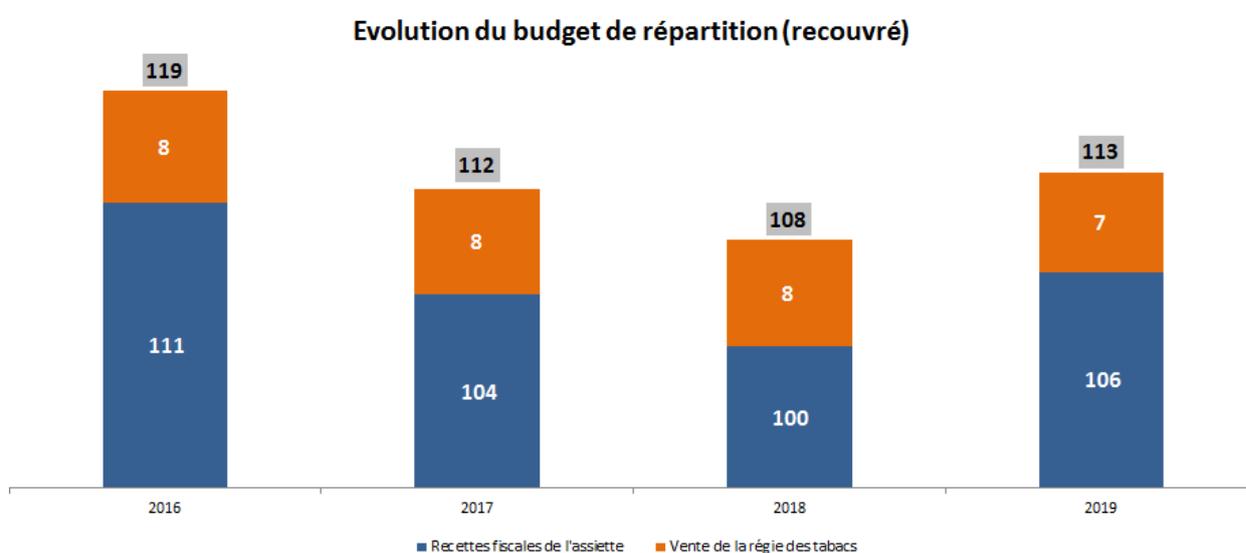
Par ailleurs un bug informatique en fin d'année 2018, provoquant un décalage de la prise en compte de certains impôts, a entraîné une hausse des droits constatés exceptionnelle sur la période de janvier 2019 soit +6%.

Les principaux impôts du budget de répartition dont l'assiette repose sur l'activité économique ont vu leur rendement diminuer :

- Celui de l'impôt sur les sociétés (22% des recettes du budget de répartition) s'est dégradé avec un taux de moins 5,6% (-1,570 milliard).
- Les droits de douanes liées à l'importation des marchandises enregistrent une diminution de 3%.
- L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (3,7 % des recettes de répartition) lié aux distributions de dividendes a diminué de 2,8% (-108 MF) par rapport à 2018.

Néanmoins, les autres impôts dont l'assiette repose sur les transactions immobilières enregistrent des hausses de 2,9%. Par ailleurs, la taxe sur les opérations financières a aussi vu son rendement doubler (+607 MF) du fait du passage à la TGC et la modification de son taux à 6% au lieu de 5%.

De plus, le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (soit 17% des recettes du budget de répartition) a augmenté de plus de 5,9% lié à une amélioration du revenu net global.

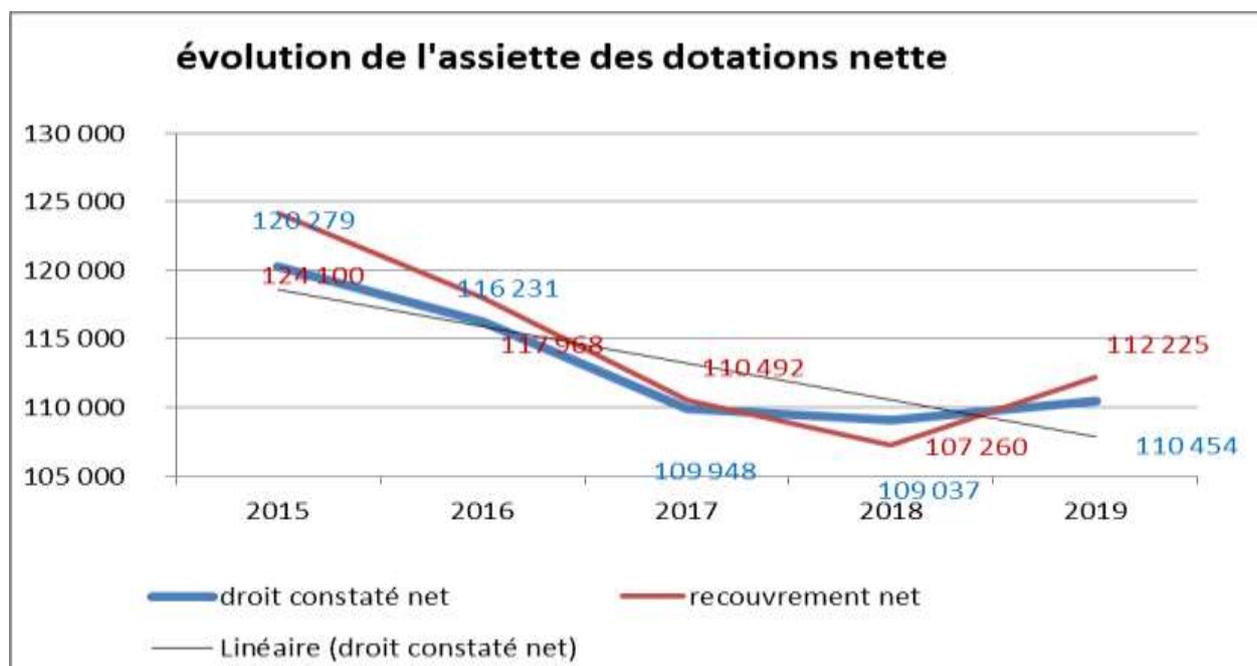


Les recettes fiscales « recouvrés » concernent uniquement les sommes payées par les contribuables et encaissées sur le compte du trésor de la collectivité.

Ainsi, un décalage existe toujours entre les droits constatés et les sommes recouvrés. C'est pourquoi le budget de répartition a 10 milliards de différence entre ces deux états.

Par rapport à 2018, le budget de répartition est en hausse de 5 milliards. Cette évolution s'explique par celle de l'IRPP plus de 1,5 milliards, le rendement de la nouvelle TSS « métallurgie » plus de 2 milliards. Par ailleurs, le rendement de la TGC à taux plein a été de 22 milliards affectés au budget de répartition alors que les taxes supprimées représentaient 19 milliards.

Parallèlement, le rendement de l'impôt sur les sociétés a diminué de 255 MF du fait d'une baisse de l'activité économique globale ainsi que les taxes sur les produits pétroliers pour 350 MF.



IV. AVANT PROPOS

A remplir par le CABINET

V. ANALYSE DU BUDGET PROPRE

C. Le résultat de l'exercice 2019

L'exercice 2019 se termine sur un résultat positif de 2,193 MF mais un résultat cumulé de 353 MF.



Le résultat cumulé 2019, qui correspond au fonds de roulement de la collectivité, s'élève à seulement 353 millions, il permet de couvrir uniquement 3 jours de dépenses alors que la norme des caisses prêteuses s'établit entre 30 et 60 jours. Il est à souligner, qu'en 3 ans, le fonds de roulement a baissé de 40 jours (soit -5,7 milliards). Il faut rappeler que le maintien d'un fonds de roulement satisfaisant est vital pour une collectivité, tant pour éviter les tensions de trésorerie, que pour appuyer ses demandes de financement bancaires.

Présentation des grandes masses

RECETTES TOTALES
55,1 Mds

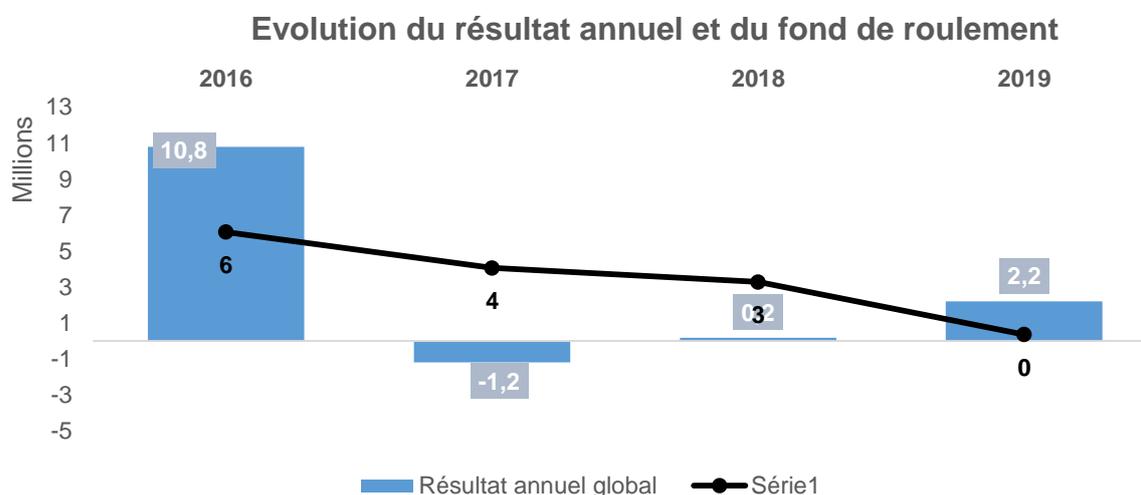
DEPENSES TOTALES
52,9 Mds



Le résultat de la collectivité s'établit à 2 193 MF en 2019, en nette progression par rapport au résultat 2018 qui était de 174 MF, soit une hausse de 2 019 MF.

Cette augmentation est essentiellement due à :

- Une hausse globale des recettes de 553 millions en 2019 expliquée par un prélèvement important sur le fonds de roulement (5,1 milliards contre 1,2 milliards en 2018). Celui-ci a permis de maintenir les investissements de la collectivité mais également de compenser la baisse de la dotation de la Nouvelle-Calédonie (-915 millions) ainsi que l'arrêt des versements de l'OPT et du PANC (4,363 milliards en 2018).
- Une baisse globale des dépenses de 1,465 milliards sur l'exercice portée essentiellement par les dépenses d'investissement (-1,6 milliards) sur l'exercice.



Les recettes totales de la collectivité s'élèvent à 55,1 milliards dont la plus grande part est issue de la dotation de répartition (27,6 milliards). Les autres recettes sont principalement composées :

- ✓ des dotations versées à la Nouvelle-Calédonie pour 8,3 milliards, dont la dotation de compensation versée par l'Etat pour 6,4 milliards et le Fonds Européen de Développement (FED) pour 983 MF (mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi) ;
- ✓ d'une ponction sur le fond de roulement de la collectivité de 5,1 milliards, le fond de roulement est désormais épuisé, il ne représente plus que 3 jours de dépenses totales contre 24 jours en 2018 ;
- ✓ des recettes d'emprunt pour 3,6 milliards ;
- ✓ des recettes exceptionnelles pour 518 millions, dont les produits de cessions d'immobilisations (143 millions) ;
- ✓ des autres recettes de fonctionnement pour 4,1 milliards : cette catégorie regroupe plusieurs types de recettes dont les produits d'exploitation générés par la collectivité pour 2,7 milliards (frais de gestion, mise à disposition de personnel, redevances afférentes aux véhicules automobiles, etc.), les impôts et taxes (amendes forfaitaires, participations des employeurs à la formation, etc.), les dividendes reçus (477 MF), les loyers, etc. ;
- ✓ des autres recettes d'investissement pour 635 millions (subventions principalement).

Les dépenses totales de la collectivité s'élèvent 52,9 milliards, dont 47,8 milliards de dépenses réelles (37,8 milliards en fonctionnement et 9,8 milliards en investissement). Par ordre d'importance, les charges de personnel représentent 16,1 milliards, les participations et subventions 13,1 milliards, les achats et charges externes 7,7 milliards, les dépenses d'investissement 7,4 milliards, le remboursement de la dette en capital pour 2,5 milliards.

D. Analyse du fonctionnement

en MF.CFP

FONCTIONNEMENT PROPRE	2017	2018	2019	variation (val) 2018-2019	variation (%) 2018-2019
Recettes d'exploitation	2 309	2 002	2 691	689	34%
Recettes fiscales	564	553	645	92	17%
Dotations et participations	7 354	7 627	8 285	658	9%
Part NC de l'assiette de dotations	28 814	28 528	27 614	- 914	-3%
Produits financiers	565	557	540	- 17	-3%
Produits exceptionnels	2 514	4 750	518	- 4 232	-89%
Autres recettes	192	134	234	100	75%
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>42 312</i>	<i>44 151</i>	<i>40 527</i>	<i>- 3 624</i>	<i>-8%</i>
Recettes mixtes et d'ordre	240	605	508	- 97	-16%
Recettes	42 552	44 756	41 035	- 3 721	-8%
Dépenses de personnel	15 489	15 774	16 104	330	2%
Achats et charges externes	7 271	8 071	7 717	- 354	-4%
Participations et subventions	13 309	12 905	13 091	186	1%
Charges financières	602	804	765	- 39	-5%
Charges exceptionnelles	446	251	190	- 61	-24%
<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>37 117</i>	<i>37 805</i>	<i>37 867</i>	<i>62</i>	<i>0%</i>
Amortissements et provisions	3 443	3 215	3 247	32	1%
Dépenses	40 560	41 020	41 114	94	0,2%
Résultat de fonctionnement	1 992	3 736	- 79	- 3 815	-102%
Résultat cumulé de fonctionnement	4 888	7 418	2 228	- 5 190	-70%

Le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire de 79 MF, soit une baisse de 102% par rapport à 2018.

Les recettes diminuent de 8% (3,7 milliards) en 2019, suite à la baisse de la part NC des dotations de 3% (-915 MF) et de l'arrêt des versements de l'OPT (4 milliards) et du PANC (363 MF).

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables à 37,9 milliards. On remarque une augmentation des dépenses de personnel de 2% en 2019 (soit +331 MF) qui correspond au glissement vieillesse technicité. Celle-ci a pu néanmoins être compensée par un effort de maîtrise des achats et charges externes (-4% soit -354 MF) dont notamment une baisse des frais d'entretien et de réparation (-236 MF) et des achats de fournitures et matériels (-108 MF).

La masse salariale représente 40% des dépenses réelles en 2019 contre une norme recommandée par les bailleurs de fonds de 36%.

E. Analyse de l'investissement

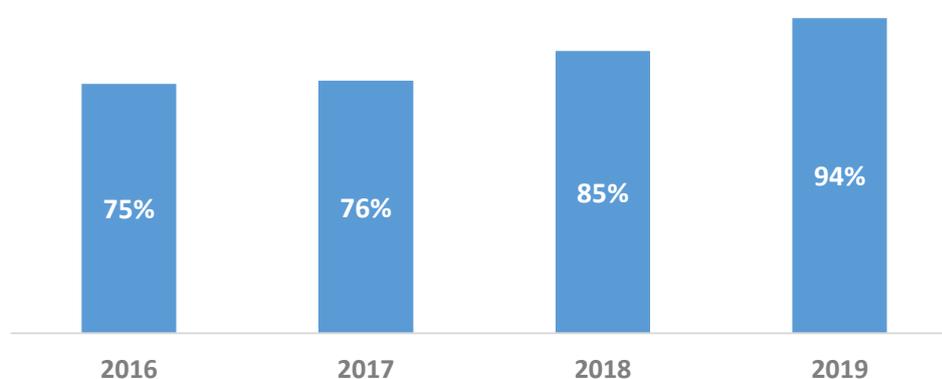
En MF.CFP

INVESTISSEMENT PROPRE	2 017	2 018	2 019	variation (val) 2018-2019	variation (%) 2018-2019
Recettes propres d'investissement	1 629	1 228	635	- 593	-48%
Emprunts à long terme	4 529	2 777	3 631	854	31%
Excédent capitalisé	794	1 206	5 110	109	2%
<i>Sous total recettes réelles</i>	6 952	5 211	9 376	4 165	80%
Amortissement et opérations patrimoniales	4 335	4 572	4 681	109	2%
Recettes	11 287	9 783	14 057	4 274	44%
Dépenses d'équipement	8 964	7 124	5 609	- 1 515	-21%
<i>dont équipement des infrastructures hospitalières</i>	1 289	268	-	- 268	-100%
Subvention d'équipement	1 814	1 610	1 246	- 364	-23%
Remboursement de la dette en capital	2 089	2 300	2 509	209	9%
Immobilisations financières	44	-	60	60	
Opérations pour le compte tiers	1	226	464	238	105%
<i>dont Dépenses réelles</i>	12 912	11 260	9 888	- 1 372	-12%
Opérations patrimoniales et d'ordre	1 569	2 086	1 897	- 189	-9%
Dépenses	14 481	13 346	11 785	- 1 561	-12%
Résultat d'investissement	- 3 195	- 3 562	2 272	5 834	164%
Résultat cumulé de d'investissement	- 835	- 4 148	- 1 876	2 272	55%
Résultat budget principal propre	- 1 203	174	2 193	2 019	1160%
	4 053	3 270	353	- 2 917	-89%

La section d'investissement est excédentaire en 2019, 2,3 milliards, alors qu'elle était déficitaire de 3,6 milliards en 2018. Cette augmentation est le fait d'une hausse de 31% (853 MF) des emprunts à long terme, et d'une ponction sur le fonds de roulement de 5,1 milliards.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement augmente pour la 4^{ème} année consécutive, suite à la réduction du budget et aux efforts de planification des directions opérationnelles.

Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement



Il est à noter que des efforts ont été réalisés permettant une diminution de 22% des dépenses d'investissement réelles (hors dette), afin de s'adapter à la baisse des recettes fiscales de la collectivité.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur des transports représente 40% des investissements de la Nouvelle-Calédonie (3 milliards), suivi par la gestion du patrimoine (23% de l'investissement soit 1,7 milliards), ce poste concerne l'aménagement et d'entretien sur les locaux de la collectivité et notamment des rénovations de lycées.



F. Analyse financière de la collectivité

En milliers F.CFP	CA 2017	tx de réal. 2017	CA 2018	tx de réal. 2018	BUDGET 2019	CA 2019	tx de réal. 2019
+ Recette réelles propres de fonctionnement	9 834 648	86%	10 316 507	99%	11 547 115	11 856 052	103%
+ Part NC de l'assiette de dotations	33 926 345	99%	28 528 110	98%	29 102 855	27 613 569	95%
- Dépenses de personnel (c/012)	15 488 876	98%	15 773 910	97%	16 228 285	16 104 529	99%
- Achats et charges externes (c/011)	7 270 913	81%	8 070 995	88%	8 532 437	7 716 851	90%
- Participations et subventions (c/ 65)	13 308 969	94%	12 904 864	96%	13 241 450	13 091 421	99%
EPARGNE DE GESTION	3 164 321	247%	2 094 847	340%	2 647 797	2 556 820	97%
+ Produits financiers (c/ 76)	565 307	112%	556 639	109%	529 613	539 743	102%
- Frais financiers (c/ 66)	602 629	81%	803 971	94%	832 229	764 599	92%
EPARGNE BRUTE	3 127 000	300%	1 847 516	695%	2 345 182	2 331 963	99%
+ Produits exceptionnels (c/ 77)	2 514 424	108%	4 750 144	100%	272 613	517 661	190%
- Charges exceptionnelles (c/ 67)	446 767	80%	251 063	53%	286 310	190 618	67%
- Remboursement de la dette en capital	2 089 488	100%	2 300 474	96%	2 519 000	2 508 975	100%
EPARGNE NETTE	3 105 169	426%	4 046 123	190%	-187 515	150 031	-80%
+ Recettes d'investissement (hors dette et 1068)	1 628 955	54%	1 227 653	69%	1 340 921	635 494	47%
+ Recettes d'emprunt(s)	4 529 200	75%	2 777 795	100%	3 560 000	3 630 882	102%
- Dépenses d'investissement (hors dette)	10 823 532	72%	8 959 523	82%	7 948 946	7 379 133	93%
+ Dotations, fonds divers et réserves (1068)	794 267	100%	1 206 013	100%	5 110 030	5 110 030	100%
Recettes réelles de fonctionnement totales	42 312 811	98%	44 151 399	99%	41 452 196	40 527 024	98%
Depenses réelles de fonctionnement totales	37 118 154	92%	37 804 803	94%	39 120 711	37 868 019	97%
Recettes réelles d'investissement totales	6 952 422	71%	5 211 461	90%	10 010 952	9 376 406	94%
Depenses réelles d'investissement totales	12 913 020	76%	11 259 997	85%	10 467 946	9 888 107	94%
Recettes totales (avec mvts d'ordre et mixtes)	53 839 615	76%	54 540 069	76%	71 865 727	55 092 851	77%
Depenses totales (avec mvts d'ordre et mixtes)	55 042 844	78%	54 366 036	76%	66 755 697	52 900 269	79%
Résultat de fonctionnement	1 991 729		3 736 183		0	-79 256	
Résultat d'investissement	-3 194 958		-3 562 150		0	2 271 837	
Résultat de l'exercice	-1 203 229		174 033		0	2 192 582	
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	4 302 187		3 270 207		3 270 207	352 759	

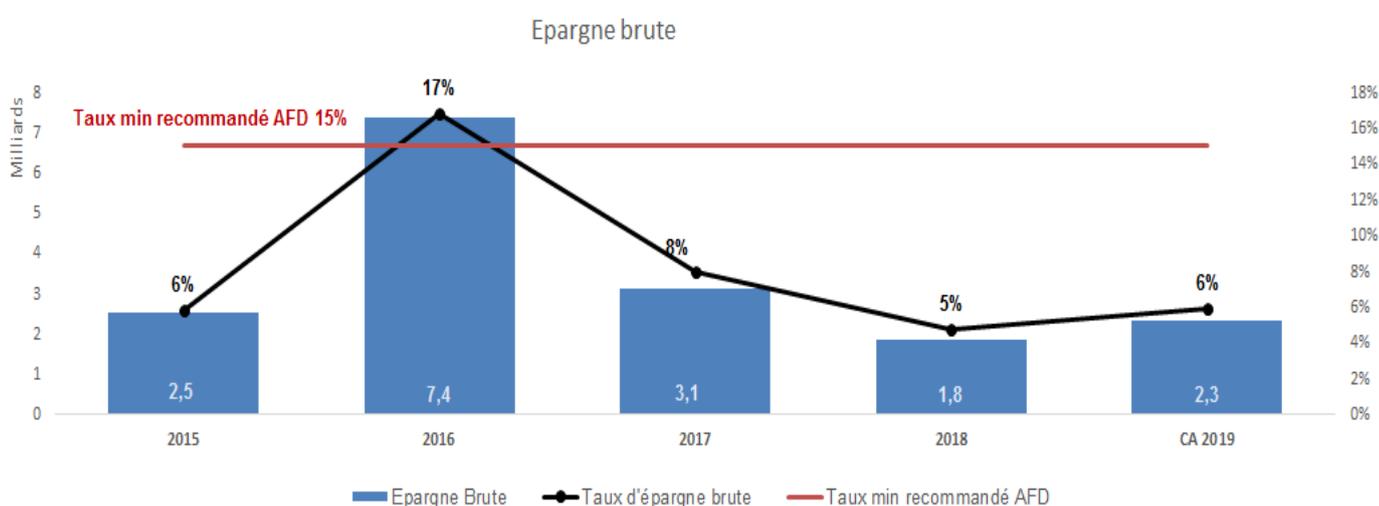
Ratios financiers	CA 2017	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019
* Note RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement; FDR = Fonds de roulement; EB = Epargne Brute				
Taux d'épargne brute (EB/ RRF)	8%	5%	6%	6%
Dépenses de personnel/ RRF	39%	41%	40%	41%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	89%	91%	90%	92%
Capacité de désendettement ou solvabilité (Dette/EB) en années	11	19	16	16
FDR au 31/12 en jours de dépenses totales	31	24	24	3
Ratio d'endettement consolidé	145%	144%	133%	137%

G. Les ratios clés de la collectivité

La santé financière d'une collectivité s'apprécie à partir de plusieurs éléments clés :

4. Sa capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement (et rembourser les emprunts contractés liés à ces investissements)

Il s'agit de l'**épargne brute**, à savoir la part des ressources propres disponibles (notamment les recettes fiscales) après avoir financé les dépenses récurrentes de fonctionnement de la collectivité (les dépenses d'interventions, les charges de personnel, les intérêts d'emprunt, les autres charges fixes...). Il n'est pas tenu compte dans le calcul de l'épargne brute ci-dessous des recettes et charges exceptionnelles et financières.



Comme le montre ce graphique, l'épargne brute de la Nouvelle-Calédonie reste faible en dessous du taux recommandé (15%) malgré les efforts de gestion opérés depuis maintenant 5 ans par le gouvernement.

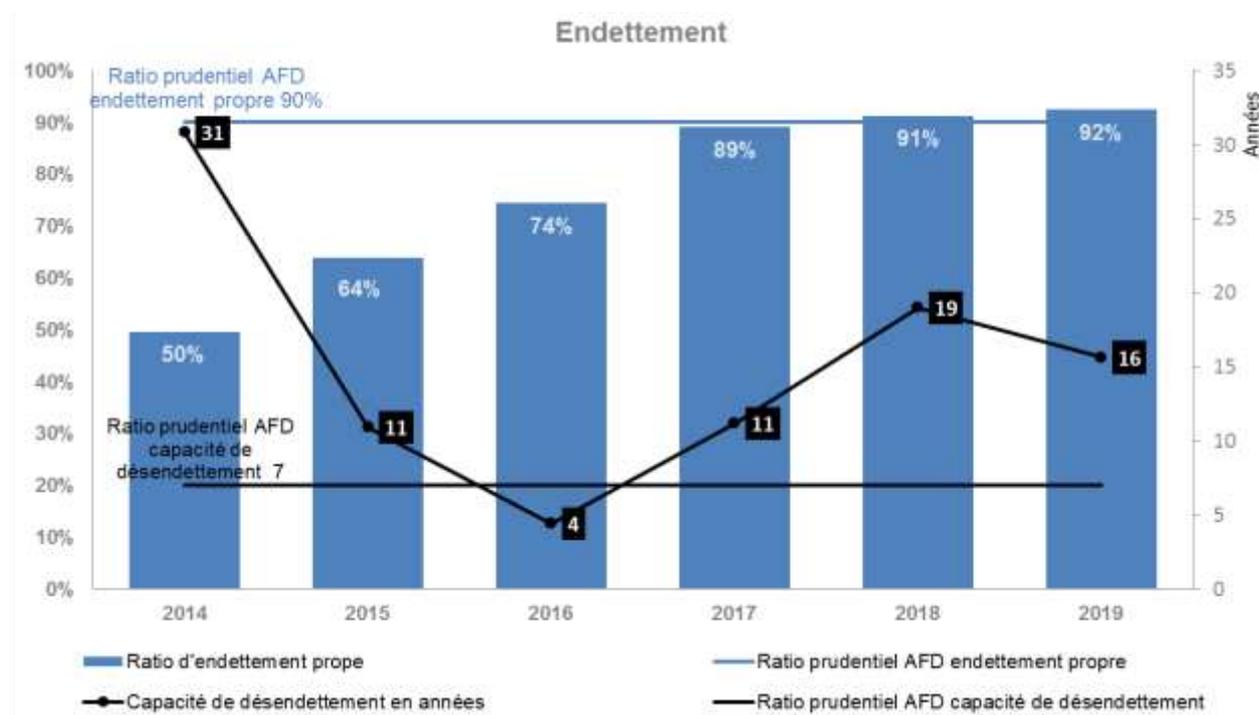
Ce travail doit se poursuivre afin d'être à nouveau en mesure d'investir à partir des ressources propres pérennes. Dans l'immédiat, le seul moyen de financer les investissements est de recourir à l'emprunt.

5. Son niveau d'endettement

Les indicateurs d'endettement s'apprécient :

- en rapportant le stock de dette aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement = part des recettes de fonctionnement consacrée au remboursement de la dette si la collectivité devait la rembourser intégralement)
- en rapportant le stock de dette à l'épargne brute (combien d'années faudrait-il à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par de l'épargne brute, sans nouvelles dépenses d'investissement = **capacité de désendettement**).

L'histogramme ci-dessous correspond au stock de dette propre rapporté aux recettes de fonctionnement 2019, pour la seconde fois, ce rapport dépasse le seuil recommandé par l'AFD (92% pour un seuil à 90%). Au regard de l'épargne brute générée en 2019, il faudrait 16 ans à la collectivité pour rembourser sa dette (sans la contraction d'un nouvel emprunt) contre un seuil de 7 ans recommandé par l'AFD.



L'encours de dette de la collectivité s'élevait ainsi à 36,5 milliards à fin 2019. Il a augmenté de 21,4 milliards par rapport à 2012 (+142%). Cette hausse de l'emprunt, particulièrement visible à partir de 2014, correspond au renforcement de la politique d'investissement du territoire (rénovation des lycées, Médipôle...) et aux efforts de la collectivité pour soutenir l'économie au regard du contexte de morosité de l'activité des entreprises calédoniennes.

Le niveau d'endettement propre de la collectivité s'élevait à 92 % en 2019 (contre 50% en 2014, soit + 42 points entre 2014 et 2019) pour **un seuil d'alerte fixé à 90% par nos bailleurs de fonds**. La collectivité n'a donc plus de marge de manœuvre.

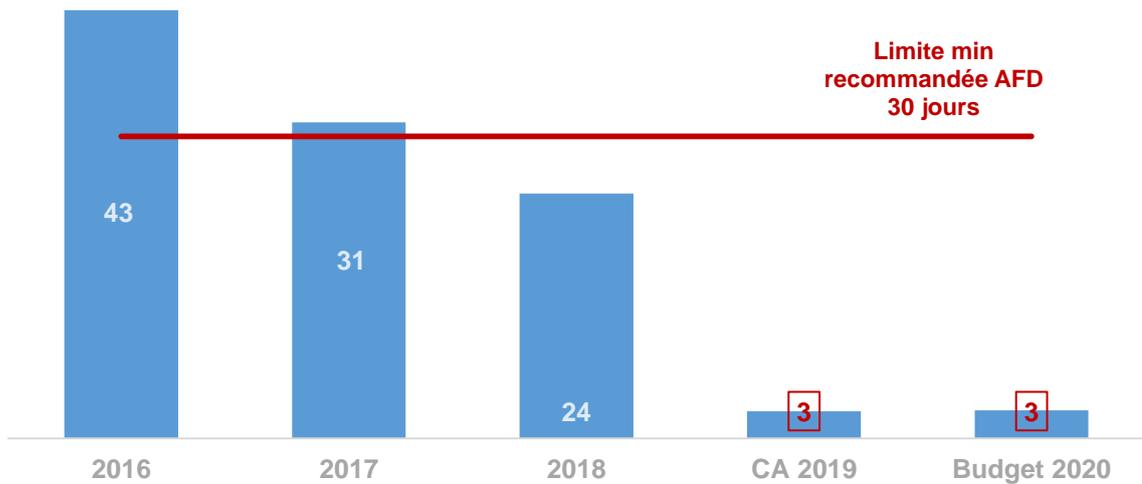
6. Sa capacité à dégager un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité

Dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de toute collectivité, il permet d'assurer des délais de paiement convenables.

Le fonds de roulement fin 2019 s'élève à 353 MF contre 3,3 milliards en 2018, et ne permet de couvrir que 3 jours de dépenses, soit un montant bien en deçà du seuil recommandé de 30 à 60 jours.

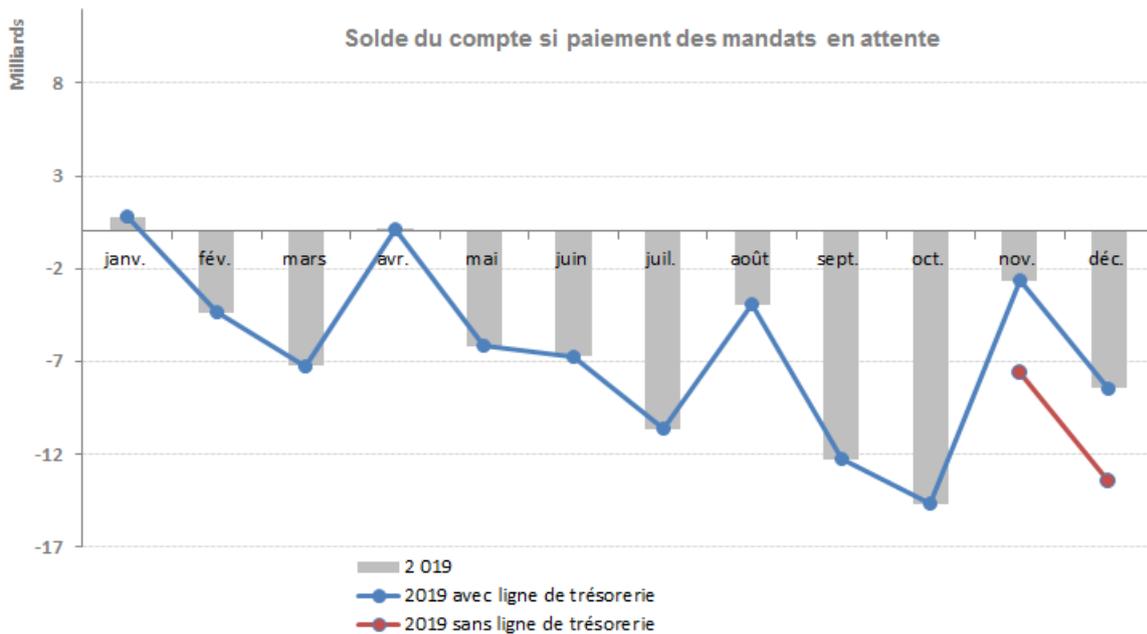
Le fonds de roulement de la collectivité est épuisé à fin 2019 suite à des ponctions successives ces dernières années (794 millions en 2017, 1,2 milliards F.CFP en 2018, et 5,1 milliards F.CFP en 2019) destinées à financer l'investissement et des reports de dépenses importants et répétitifs (4,1 milliards F.CFP en 2017, 1,7 milliards en 2018 et 1,7 milliards F.CFP en 2019).

Fonds de roulement en jours de dépenses totale



H. La trésorerie

La trésorerie est un paramètre financier critique pour la collectivité. Depuis le 2^{ème} trimestre 2018, la Nouvelle-Calédonie subit de fortes tensions de trésorerie, qui la contraignent à geler ses paiements durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, ce qui l'amène à définir des ordres de paiement auprès du comptable public.



Les restes à réaliser 2019 s'élèvent globalement à 540 MF dont 301 MF en fonctionnement et 239 MF en investissement. Bien que le résultat cumulé 2019 permette de financer les restes à réaliser d'investissement, il ne suffit pas à couvrir l'intégralité des reports : 187 MF ne seraient pas couverts et nécessiteraient un financement au budget supplémentaire.



VI. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

I. Le Budget annexe de reversement

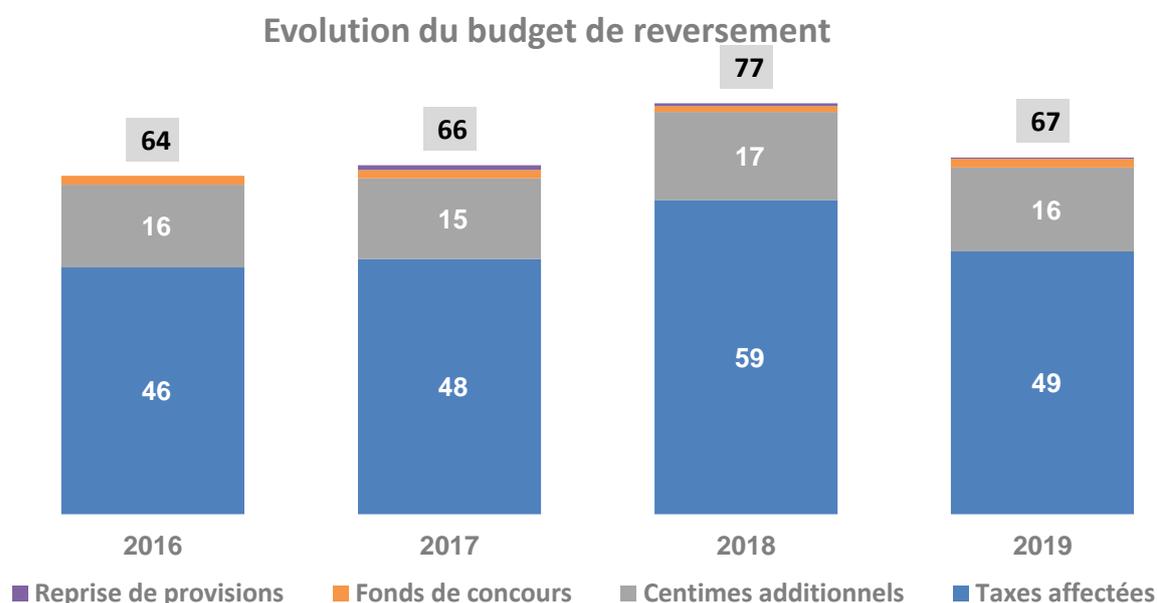
Budget annexe de reversement	2017	2018	2019	Variation 2019-2018	
Taxes affectées	47 929	59 044	49 367	- 9 677	-16%
Centimes additionnels	15 155	16 570	15 763	- 807	-5%
Fonds de concours	1 611	1 085	1 614	529	49%
Reprise de provisions	863	539	270	- 269	-50%
Recettes du budget annexe de reversement	65 558	77 238	67 014	- 10 224	-13%
Taxes affectées (restitutions incluses)	47 293	56 683	50 667	- 6 016	-11%
Centimes additionnels (restitutions incluses)	15 127	16 118	15 574	- 544	-3%
Fonds de concours	1 767	671	1 099	428	64%
Dotations aux provisions	517	1 308	1 385	77	6%
ANV, titres annulés /ex. ant.	1	304	170	- 134	-44%
Reversement au budget propre	-	-	-	-	0%
Dépenses du budget annexe de reversement	64 705	75 084	68 895	- 6 189	-8%
Résultat du budget annexe de répartition	853	2 153	- 1 881	- 4 034	-187%
Résultat cumulé de répartition	6 693	8 846	6 965	- 1 881	-21%

Reports	4 752
Résultat cumulé après reports	2 213

Avec un niveau total de recettes de 67 milliards et des dépenses de 69 milliards, le **résultat de gestion 2019 du budget de reversement est déficitaire de -1,9 milliards**. Ce résultat s'explique par le fait que la collectivité a recouvré de nombreux arriérés d'impôts de plusieurs années, qu'elle a reversé à leurs bénéficiaires.

Après intégration des 8,8 milliards de fonds de roulement 2018, l'excédent cumulé s'élève à 7 milliards.

Après reports de l'exercice, le résultat définitivement constaté au budget supplémentaire ne serait néanmoins plus que de **2,2 milliards**.



L'année 2018 a été exceptionnellement élevée compte tenu de la mise en application de la « marche à blanc » de la TGC avec dans le même temps, le maintien des anciennes taxes dont la TSS, la TFA et la taxe de péage avant leur suppression au 1^{er} octobre 2018.

Le budget de reversement 2019 reste donc stable par rapport à 2017.

En 2018, la TGC avait rapporté 8,4 milliards. En 2019 le rendement de la TGC au budget de reversement a été de 22 milliards soit une hausse de 14 milliards, contre une baisse du rendement des taxes désarmées de 23 milliards (TSS, TFA, Taxe sur les nuitées, Taxe de péage). Au niveau des centimes additionnels, la baisse des transactions immobilières constatée par l'ISEE en 2019 a impacté le rendement des droits d'enregistrement (-532 MF) ainsi celui de la contribution foncière (-470 MF).

Par ailleurs, les fonds de concours ont augmentés de 1,4 milliard portant essentiellement sur la taxe de l'électricité alimentant le FER.

J. Budget annexe de répartition

Budget annexe de répartition	2017	2018	2019	Variation 2019-2018	
Vente de la régie des tabacs	8 400	8 109	7 609	- 500	-6%
Recettes fiscales de l'assiette	109 848	106 277	115 378	9 101	9%
Recettes de l'Etat pour le FIP	-	15	2	- 13	-87%
Remboursement trop versés provinces	-	-	1 864	1 864	100%
Reprises de provisions	1 996	691	2 781	2 090	302%
Recettes du budget annexe de répartition	120 244	115 092	127 634	12 542	11%
Dotations de répartition (annualité budg)	81 827	82 364	79 228	- 3 136	-4%
Part NC - transfert au budget propre	28 814	28 528	27 614	- 914	-3%
Trop versé aux collectivités				-	0%
Charges régie de tabac et var stock tabacs	2 001	1 419	1 337	- 82	-6%
Provisions	215	261	2 181	1 920	736%
ANV, restitution, titre annulés /ex. ant.	5 519	5 617	12 341	6 724	120%
Dépenses du budget annexe de répartition	118 376	118 189	122 701	4 512	4%
Résultat du budget annexe de répartition	1 868	- 3 097	4 933	8 030	-259%
Résultat cumulé de répartition	4 915	1 818	6 751	4 933	271%

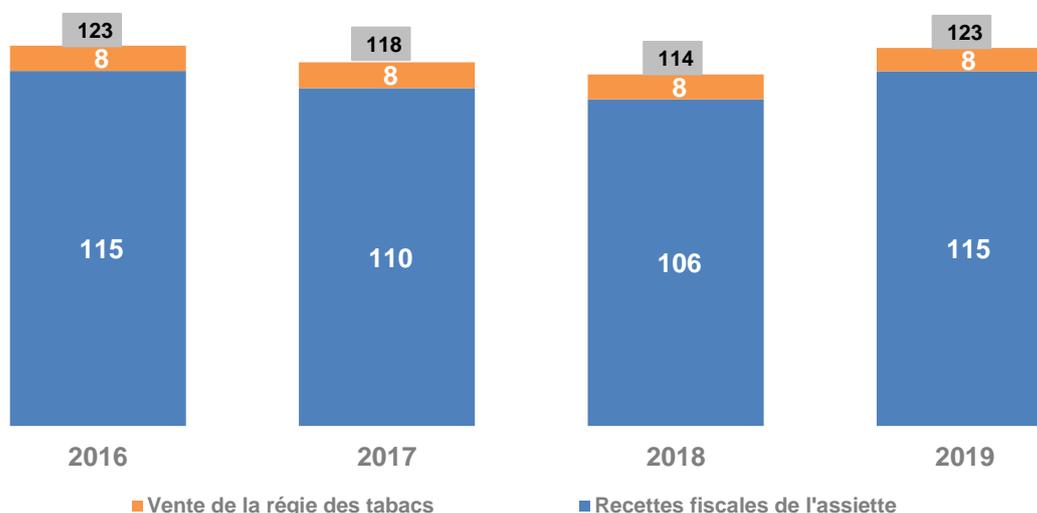
Reports	2 012
Résultat cumulé après reports	4 739

Le budget de répartition affiche un résultat de gestion 2019 de 4,9 milliards.

Après intégration du fonds de roulement de 2018 (1,8 milliards), le résultat se clôture sur un excédent de 6,8 milliards.

Après retranchement des reports pour 2 milliards (correspondant au cumul des dotations du FIP équipement non versées aux communes entre 2013 et 2019, compte tenu de l'avancement de leur projet), 4,7 milliards seraient disponibles pour le BS (nécessaires à la constitution de provisions pour créances irrécouvrables notamment). **Ce montant pourrait être réduit à 3,7 milliards après déduction du trop versé aux provinces (1,059 milliards). En effet, la somme a été titrée sans garantie de recouvrement.**

Evolution du budget de répartition (recettes fiscales titrés)



Les recettes fiscales « titrés » reposent sur des droits constatés. Ainsi, un impôt peut être constaté sur des rôles, des redressements.

L'importance de l'évolution (+7,4%) est liée en grande partie à l'application des taux pleins de la taxe générale sur la consommation et la création de la taxe sur les services « métallurgie ».

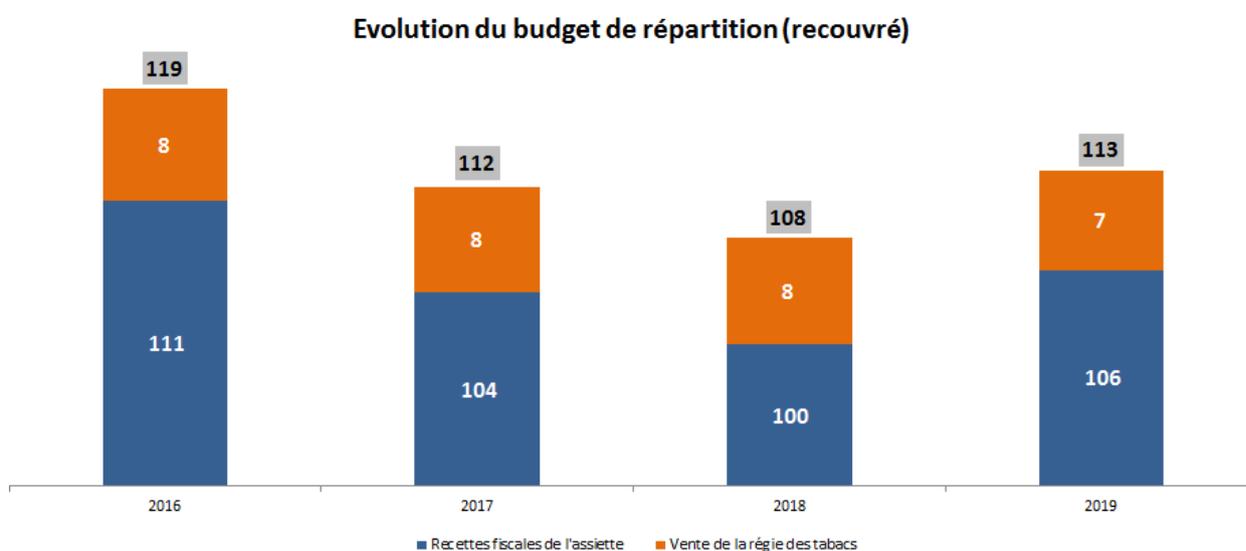
Par ailleurs un bug informatique en fin d'année 2018, provoquant un décalage de la prise en compte de certains impôts, a entraîné une hausse des droits constatés exceptionnelle sur la période de janvier 2019 soit +6%.

Les principaux impôts du budget de répartition dont l'assiette repose sur l'activité économique ont vu leur rendement diminuer :

- Celui de l'impôt sur les sociétés (22% des recettes du budget de répartition) s'est dégradé avec un taux de moins 5,6% (-1,570 milliard).
- Les droits de douanes liées à l'importation des marchandises enregistrent une diminution de 3%.
- L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (3,7 % des recettes de répartition) lié aux distributions de dividendes a diminué de 2,8% (-108 MF) par rapport à 2018.

Néanmoins, les autres impôts dont l'assiette repose sur les transactions immobilières enregistrent des hausses de 2,9%. Par ailleurs, la taxe sur les opérations financières a aussi vu son rendement doubler (+607 MF) du fait du passage à la TGC et la modification de son taux à 6% au lieu de 5%.

De plus, le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (soit 17% des recettes du budget de répartition) a augmenté de plus de 5,9% lié à une amélioration du revenu net global.



Les recettes fiscales « recouverts » concernent uniquement les sommes payées par les contribuables et encaissées sur le compte du trésor de la collectivité.

Ainsi, un décalage existe toujours entre les droits constatés et les sommes recouverts. C'est pourquoi le budget de répartition a 10 milliards de différence entre ces deux états.

Par rapport à 2018, le budget de répartition est en hausse de 5 milliards. Cette évolution s'explique par celle de l'IRPP plus de 1,5 milliards, le rendement de la nouvelle TSS « métallurgie » plus de 2 milliards. Par ailleurs, le rendement de la TGC à taux plein a été de 22 milliards affectés au budget de répartition alors que les taxes supprimées représentaient 19 milliards.

Parallèlement, le rendement de l'impôt sur les sociétés a diminué de 255 MF du fait d'une baisse de l'activité économique globale ainsi que les taxes sur les produits pétroliers pour 350 MF.

